

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Université Mohamed Seddik BENYAHIA – Jijel  
Faculté des Sciences et de la Technologie*

*Département d'Architecture*



Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de :  
**MASTER ACADEMIQUE**

Filière :  
**ARCHITECTURE**

Spécialité :  
**ARCHITECTURE ET PATRIMOINE**

Présenté par :  
**ANTAR BOUNEKTA  
CHARAF EDDINE SAIDI  
MED ANIS ZEREZER**

**THEME :**  
**LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE  
ARCHEOLOGIQUE PAR LE BIAIS DU TOURISME  
CULTUREL**

Date de la soutenance : 13//07/2019

Composition du Jury :

H. BOUCHEFRA Grade, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Président du jury  
A. MANHOUR Grade, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Directeur de mémoire  
KH. DBABER Grade, Université Mohamed Seddik BENYAHIA - Jijel, Membre du Jury

## **Remerciements**

*Nous adressons en premier lieu notre reconnaissance à notre dieu tout puissant de nous donner la santé, la volonté d'entamer et de terminer ce travail.*

*Ce travail n'aurait pas pu avoir le jour sans l'aide et l'encadrement de Mme. **Manhour**, nous la remercions pour sa patience, ses conseils et ses orientations durant notre préparation de ce mémoire.*

*Nous sommes conscientes de l'honneur que nous a fait le membre du jury d'avoir accepté d'examiner notre travail.*

*Nos remerciements s'adressent également à tous nos professeurs pour leurs générosités et la grande patience dont ils ont su faire preuve malgré leurs charges académiques et professionnelles.*

*Nous exprimons nos profonds remerciements à l'encontre de nos parents qui nous en ont enseigné la patience, la politesse, le sacrifice et qui ont toujours été là pour nous.*

*Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué de près et de loin à l'enrichissement de ce travail.*

## **Dédicaces**

*Je dédie ce modeste travail :*

*A, ma chère mère, (**Kharoubi Nadia**) leur amour qui n'a rien d'égal ... Que dieu  
l'accueille dans son vaste paradis*

*A mon père, (**Fellahi**) qui m'a toujours soutenue, encouragée et qui m'a aidé durant  
Toutes mes études*

*Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma  
considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction et  
mon bien être.*

*A mes très chers frères et sœurs **Abderaouf, Khalel, Rokja, Khaoula et Hadjer** qui  
m'ont toujours soutenu, encouragé et poussé à donner le meilleur de moi-même ...  
Qui tout puissant Allah les préserve.*

*A ma grande famille **Saidi** et à tous ceux qui m'ont aidée de près ou de loin.*

*A Mes chers amis, et mon trinôme : **Bounehta Antar** et **zerizer Med Anis**, avec qui  
j'ai passé d'inoubliables moments durant ces années... je n'oublie jamais*

**Charafeddine. S**

## ***Dédicaces***

*C'est avec un grand plaisir*

*Et une grande fierté que je dédie ce modeste travail :*

*A mes chers parents :*

*Que le dieu les garde en bonne santé*

*A toute ma famille et mes amis qui m'ont encouragé le long de ce travail*

***Antar.B***

## *Dédicaces*

*Je dédie ce mémoire à mes parents,*

*À ma famille,*

*À mes amis,*

*Et à tous ceux qui m'ont aidée de près ou de loin.*

*Mohammed anis.Z*

# **Sommaire**

# TABLE DES MATIÈRES :

Introduction générale :	1
Problématique :	2
Hypothèse de la recherche :	3
Objectif de la recherche :	3
Démarche méthodologique :	3
Structure du Mémoire :	4
Chapitre1 : Notions relatives au patrimoine archéologique :	5
Introduction :	5
1 Patrimoine archéologique :	5
2 Types de patrimoine archéologique :	6
2.1 Sites archéologiques situés en milieu urbain :	6
2.2 Sites archéologiques industriels :	7
2.3 Sites archéologiques inscrits dans les milieux ruraux :	9
2.4 Sites situés dans des aires naturelles protégées :	10
2.5 Lieux sacrés : lieux spirituels, lieux de sépulture et cimetières :	11
3 Valeurs du patrimoine archéologique :	12
3.1 Valeur culturelle :	12
3.2 Valeur sociale :	13
3.3 Valeur économique :	13
3.4 Valeur éducative :	13
3.5 Valeur mémorielle :	14
3.6 Valeur scientifique :	14
3.7 Valeur historique :	14
3.8 Valeur esthétique :	15
3.9 Valeur d'usage :	15
4 Différentes menaces sur le patrimoine archéologique :	15
5 Différents types d'interventions archéologiques :	16
5.1 Archéologie programmée :	17
5.2 Archéologie préventive :	17
5.2.1 Aménagements concernés par l'archéologie préventive :	17

5.2.2	Etapas de l'archéologie préventive : .....	18
5.3	Archéologie de sauvetage : .....	18
6	Etapas de la démarche archéologique : .....	18
6.1	Étude du potentiel archéologique : .....	19
6.2	Inventaire des zones à potentiel archéologique : .....	20
6.3	Fouilles archéologiques : .....	20
6.4	Analyse et mise en valeur du patrimoine archéologique : .....	20
7	Historique de patrimoine archéologique en Algérie : .....	21
7.1	Époque coloniale 1830-1962 : .....	21
7.2	Période post indépendance: .....	22
8	Situation de patrimoine archéologique en Algérie : .....	24
8.1	Atteintes naturelles : .....	25
8.2	Atteintes anthropiques : .....	25
8.3	Organismes charges de la protection du patrimoine archéologique en Algérie : .....	26
8.3.1	Ministère de la culture : .....	26
8.3.2	Organigramme de 1970 : .....	26
8.3.3	Organigramme de 1994 : .....	27
8.3.4	Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques : ...	28
	Conclusion : .....	28
	Chapitre 2 : mise en valeur et protection du patrimoine archéologique : .....	29
	Introduction : .....	29
1	Règles d'or à respecter pour valoriser le patrimoine : .....	29
1.1	Respecter l'identité de l'élément patrimonial et s'y adapter : .....	29
1.2	Sensibiliser et impliquer la population : .....	30
1.3	Être visionnaire : .....	30
1.4	Communiquer : .....	30
1.5	Être bon gestionnaire : .....	30
2	Sites archéologiques algérien classé comme patrimoine mondial : .....	30
3	Différentes opérations de préservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique : .....	32
3.1	Conservation préventive : .....	35
3.2	Conservation curative : .....	35
3.3	Restauration : .....	36
3.3.1	Consolidation des ruines et reconstruction de certaines parties manquantes : .....	36
3.3.2	Anastylose : .....	36
3.3.3	Restauration moderne : .....	37



3.3.4	Restitution :	37
3.3.5	Restitution-restauration :	40
4	Protection et valorisation des sites archéologique en Algérie :	41
4.1	Classement :	41
4.2	Inscription sur l’inventaire supplémentaire :	42
4.3	Protection des abords :	43
4.4	Plan de protection et de mise en valeur pour les sites archéologiques et leur zone de protection (PPMVSA) :	43
5	Exemples de projet de mise en valeur des sites archéologiques à travers le monde :	44
5.1	Aménagement Parc archéologique <i>Puig de sa Morisca</i> ( Mallorca Espagne ):	44
5.2	Site de Bibracte en France :	45
	Conclusion :	51
	Chapitre 3 : notions du tourisme, tourisme culturel et sa relation avec le patrimoine archéologique :.....	52
	Introduction :	52
1	Le tourisme :	52
1.1	Définition :	52
1.2	Impacts du Tourisme :	52
1.3	Différents types du tourisme :	53
1.4	Fonctions du tourisme :	54
2	Tourisme en Algérie :	54
2.1	Atouts du tourisme en Algérie :	55
2.2	Potentialités et spécificités du secteur touristique en Algérie :	56
2.3	Handicaps du tourisme en ALGERIE :	56
2.4	Contraintes du tourisme en Algérie :	57
2.5	Formes de tourisme en Algérie :	57
3	Politique du tourisme en Algérie :	58
4	Binôme « CULTURE – PATRIMOINE » :	59
5	Tourisme culturel :	59
5.1	Typologie de touriste culturel :	60
6	Charte internationale du tourisme culturel :	61
6.1	Les objectifs de la charte du tourisme culturel :	61
6.2	Principes de la charte du tourisme culturel :	62
7	Tourisme culturel et le patrimoine :	63
8	Avantages et répercussions du tourisme culturel :	63
8.1	Avantages du tourisme culturel :	63

8.2	Répercussions du tourisme culturel :.....	64
	Conclusion : .....	64
	Chapitre 04 : Cas d'étude (parc archéologique ouest de Tipaza) .....	65
	Introduction : .....	65
1	Présentation de la ville :.....	65
1.1	Situation géographique :.....	65
1.2	Délimitation de la ville :.....	66
1.3	Accessibilité :.....	67
1.4	Conditions naturelles : .....	68
1.5	Conditions économiques :.....	69
1.5.1	Tourisme :.....	69
1.5.2	Activité portuaire : .....	70
1.5.3	L'Artisanat : .....	70
2	Zone d'étude : .....	71
2.1	Composants de zone d'étude :.....	72
2.2	Diagnostic et relevé de pathologie :.....	74
2.2.1	Pathologies environnementales :.....	74
2.2.2	Pathologies architecturales :.....	75
3	Projet de valorisation : .....	78
3.1	Idée de projet : .....	78
	Conclusion : .....	80
	Conclusion générale : .....	82
	Bibliographie : .....	83
	Annexe:.....	87
	Résumer:.....	90
	Abstract:.....	91
	ملخص:.....	92

## Liste des figures :

<b>Figure 1</b> : Site archéologique situé en milieu urbain, les ruines du Palais Gallien (Bordeaux, France).....	7
<b>Figure 2</b> : Anciens hauts fourneaux (Rhône, France) .....	8
<b>Figure 3</b> : Site archéologique remarquable du territoire rural (le Maine-et-Loire, France). .....	9
<b>Figure 4</b> : Site archéologique de Philippes .....	11
<b>Figure 5</b> : Nécropole mérovingienne, la Vienne. ....	12
<b>Figure 6</b> : site archéologique de Djemila .....	31
<b>Figure 7</b> :La Kalâa des Béni Hammad .....	31
<b>Figure 8</b> : la ville romaine de Timgad .....	32
<b>Figure 9</b> : site archéologique de Tipaza .....	32
<b>Figure 10</b> : Diagramme : les différents axes de la conservation-restauration .....	35
<b>Figure 11</b> : Maquette du site de Djemila conservée au musée de Djemila .....	38
<b>Figure 12</b> : Maquette d’Imedghassen conservée au musée de Cirta à Constantine.....	38
<b>Figure 13</b> : La maquette de Rome antique d’Italo Gismondi	
<b>Figure 14</b> : Un emplacement muséographique d’une Restitution tridimensionnelle des Vestiges de la Heidenthor,.....	39
<b>Figure 15</b> : L’état des lieux La Heidenthor de l’Archäologischer Park Carnuntum Niederösterreich en Autriche.....	40
<b>Figure 16</b> : plan archéologique de Bibracte .....	46
<b>Figure 17</b> : plan d’aménagement général du site de Bibracte .....	47
<b>Figure 18</b> : Les places belvédères pour les compréhensions de cadre géographique et paysager du site. ..	48
<b>Figure 19</b> : Reconstitution du bassin de la ville gauloise .....	49
<b>Figure 20</b> : Reconstitution du la Fontaine de la ville gauloise .....	49
<b>Figure 21</b> : Cheminements du site gardant son aspect forestier .....	49
<b>Figure 22</b> : présentation des fouilles en plein exécution .....	50
<b>Figure 23</b> : Un abri des fouilles totalement réversible, modulable .....	50
<b>Figure 24</b> : situation géographique de la wilaya de Tipaza .....	66
<b>Figure 25</b> : Localisation des deux parcs est et ouest du site archéologique de Tipasa. ....	67
<b>Figure 27</b> : le relief de Tipaza .....	68
<b>Figure 26</b> : l’hydrographie de Tipaza.....	68
<b>Figure 31</b> : complexe « corne d’or » .....	69
<b>Figure 30</b> : parc archéologique.....	69
<b>Figure 29</b> : musée du Tipaza .....	69
<b>Figure 28</b> : complexe « Matares » .....	69
<b>Figure 33</b> : port de Tipaza .....	70
<b>Figure 32</b> : port de Tipaza .....	70
<b>Figure 34</b> : étals artisanat .....	70
<b>Figure 35</b> : étals artisanat .....	70
<b>Figure 36</b> : maison de l’artisanat .....	71
<b>Figure 38</b> : état de fait parc archéologique Ouest.....	71
<b>Figure 37</b> : limite de zone d’étude.....	71

<b>Figure 39</b> : les composantes de zone d'étude .....	72
<b>Figure 41</b> : l entre de parc .....	72
<b>Figure 40</b> : temple anonyme.....	72
<b>Figure 46</b> : Le passage documanus .....	73
<b>Figure 45</b> : La villa aux fresques.....	73
<b>Figure 44</b> : Le passage cardo.....	73
<b>Figure 43</b> : l'amphi théâtre.....	73
<b>Figure 42</b> : temple nouveau .....	73
<b>Figure 48</b> : L'absence de nettoyage des déchets .....	74
<b>Figure 47</b> : l'absence des espaces vert et de détente .....	74
<b>Figure 52</b> : Les végétations défavorables partout.....	75
<b>Figure 51</b> : L'absence de maintenance.....	75
<b>Figure 50</b> : Un seul parcours pour les piétons n'est pas traité.....	75
<b>Figure 49</b> : Le vandalisme des vestiges et certains éléments naturels.....	75
<b>Figure 56</b> : Dégradation à cause de climat et végétation.....	76
<b>Figure 57</b> : Certaines pierres sont pratiquement sorties de leur emplacement.....	76
<b>Figure 55</b> : Dégradation à cause de climat et végétation.....	76
<b>Figure 54</b> : Dégradation au niveau de liant des pierres à cause aux d humidité.....	76
<b>Figure 53</b> : Des fissures et des lézardes très importantes sur les murs extérieurs .....	76
<b>Figure 59</b> : Une grande partie des piliers est disparu. ....	77
<b>Figure 58</b> : Des piliers tombés sur la terre. ....	77
<b>Figure 60</b> : Un état très dégradé au niveau des mosaïques utilisé sur sol. ....	77
<b>Figure 61</b> : La présence des végétations et des quantités de terre enterrer les sols originaux.....	77
<b>Figure 62</b> : Les toitures et les couvertures en partie étudié sont disparu.....	78
<b>Figure 63</b> : Schéma Les différentes typologies d'intervention.....	79
<b>Figure 64</b> : de nœud d'articulation entre le programme, vestige et projet .....	80

# **Chapitre introductif**

## **Introduction générale :**

L'homme de tout temps est lié à son passé, son identité et ses racines, il est cherché de ses origines et les secrets de sa présence, pour comprendre et construire sa propre personnalité, il ne laisse aucun doute ou conflit de son existence...

Dans la vie actuelle le patrimoine représente la mémoire culturelle vivante d'un peuple, dans un contexte de communication planétaire instantanée, et de mondialisation.

D'autre part il y'a un manque de diversité. Chaque peuple nécessite un témoignage réel de sa vie actuelle en conservant son identité historique.

Selon le SDEC<sup>1</sup>, le développement et la préservation de la nature et du patrimoine culturel, par le biais d'une gestion prudente, Contribue à la préservation et au développement de l'identité régionale, ainsi qu'au maintien de la diversité culturelle des régions et des villes.

Selon ' Jean Nouvel ' la ville peut se transformer et on peut l'améliorer, sans recourir à la table rase 'démolir'. Et cette définition d'un architecte connu beaucoup plus par l'influence d'architecture moderne, mais qui reconnaît l'importance de l'existant « un existant dont on doit tenir compte du bâti existants mais sans le considérer en tant que sanctuaire ».

Cependant si à travers cette définition on peut modifier et améliorer l'existant, longtemps la façon d'aborder le patrimoine était plutôt conservatrice, Nous assistons quelques années à une autre façon d'aborder le patrimoine, de même ce qui est qualifié comme patrimoine a évolué.

*« Le patrimoine est conçu comme un héritage, un produit culturel et un ressort politique. Ce domaine du savoir comporte davantage de types d'utilisations possibles, pas seulement ceux qui visent à faire progresser notre connaissance du passé, comme c'est le cas de l'histoire. Au contraire, le patrimoine présente un usage économique, culturel, politique et social contemporain »<sup>2</sup>.*

Le patrimoine archéologique et le tourisme sont deux éléments associés pour être orientés vers un but commun, entre autres, d'instrument d'aménagement de l'espace et de

---

<sup>1</sup> Schéma de Développement de l'Espace Communautaire.

<sup>2</sup> Nuria Sanz, Sjur Bergan, Patrimoine, tourisme, environnement et développement durable, Edition de conseil de l'Europe, 1999 ,page 12

promotion du lieu. Le patrimoine archéologique est essentiel au tourisme, spécialement pour le tourisme culturel, qui est l'un de ses principaux générateurs. Réciproquement, le tourisme est nécessaire au patrimoine archéologique, puisqu'il lui permet d'accélérer sa mise en valeur et sa protection.

Le tourisme culturel est l'un des activités permettant la reproduction des énergies indispensables au maintien de l'homme, c'est un moyen important pour célébrer, préserver et promouvoir le patrimoine unique d'un état, d'accroître les possibilités pour les artistes, encourager et inciter la participation du public dans les différents arts et de stimuler le développement économique.

### **Problématique :**

La variété et la diversité patrimoniale que comporte l'Algérie raconte l'histoire des différentes civilisations passées et représente un témoin par les sites et les monuments qui subsistent encore, ce patrimoine est caractérisé par son originalité exceptionnelle et sa spécificité architecturale et culturelle.

Aujourd'hui le patrimoine archéologique est en situation déplorable, il souffre de plusieurs facteurs de dégradations et l'absence d'une prise de conscience ainsi que la valorisation. La législation est définie par l'état concernant la préservation et la conservation du patrimoine archéologique mais pour quelques lois actuellement il s'agit des décrets qui ne sont pas applicables.

Cependant, l'Algérie possède un potentiel historique culturel et touristique énorme qui n'a malheureusement pas été suffisamment exploité pour plusieurs raisons comme la priorité accordée par l'état à la réalisation des projets de nouveaux logements. Maintenant que la conjoncture économique a changé et que l'on assiste à une certaine prise de conscience de la valeur du patrimoine, dans ce sens le tourisme culturel n'est plus un choix pour l'Algérie, mais une réelle opportunité. L'Algérie est obligé de donner une dimension au tourisme culturel à la mesure de ses atouts en étant attentive aux expériences des pays voisins et de ceux considérés comme ayant enregistré des succès en matière de l'activité touristique et en s'inspirant de leurs réussites, mais aussi de leurs déconvenues.

Ce qui nous incite à réfléchir sur : **Comment revaloriser le patrimoine archéologique et promouvoir son statut culturel et touristique ?**

Il y'a lieu aussi de voir **Comment exploiter le patrimoine archéologique par le tourisme culturel pour qu'il participe au développement économique ?**

### **Hypothèse de la recherche :**

La problématique posée nous a conduits à formuler l'hypothèse suivante :

- La stratégie de tourisme culturel, peut participer à la mise en valeur du patrimoine dans les sites archéologiques.

### **Objectif de la recherche :**

Pour résumer les objectifs de ce travail on mentionne les points suivants :

- 1- La Participation à la mise en valeur du patrimoine archéologique et ces différents composants, à travers le tourisme culturel.
- 2- L'exploitation des sites archéologiques à travers les fondements culturels et touristique
- 3- L'implication et la participation des citoyens à la mise en valeur et le développement culturels et touristique des sites archéologiques.

### **Démarche méthodologique :**

Afin de comprendre les raisons de dégradation du patrimoine archéologique et l'absence de tourisme culturel, pour mener à bien notre travail, différentes méthodes vont être utilisées pour vérifier l'hypothèse citée ci-dessus. Il s'agit de :

#### **1. Approche des concepts**

Dans un premier temps et dans le but de prendre conscience de notre environnement historique on se propose d'approcher les concepts de base de notre travail, à savoir, le patrimoine archéologique et ses notions ; puis la conservation et les concepts qui lui sont liés notamment la sauvegarde et la valorisation de patrimoine archéologique dans le monde et en Algérie. On abordera aussi tous les concepts de tourisme notamment le tourisme culturel

Ainsi, énumérés et porté ces différentes définitions et concepts serviront d'outils nécessaires pour conduire à bien une analyse étayée et argumentée.



## **2. Utilisations de chartres internationales de la valorisation du patrimoine archéologique et de tourisme culturel.**

Cette partie nous permettra de comprendre les méthodes de valorisation de patrimoine archéologique et la relations avec le tourisme culturel pour un développement économique.

Nos principales sources seront les livres, les articles scientifiques, les thèses, les mémoires, les sites internet, les cartes et les illustrations, etc.

## **3. Analyses comparatives du site d'étude**

Le site de Tipaza illustre bien ces citations. En effet, plusieurs civilisations et occupants y ont laissé les traces de leur passage, on y trouve des vestiges phéniciennes, romaines, paléochrétiennes et byzantines. Ce riche patrimoine a permis l'inscription de Tipaza sur la liste du patrimoine mondial en 1982, grâce à ces parcs archéologiques, ainsi que le tombeau royal de Maurétanie.

L'analyse de notre site d'intervention s'est faite par le biais des cartes Cherchés dans anciens ouvrages, élaborés par les techniciens qui ont découvert le site.

Ainsi une comparaison avec d'autres sites archéologiques a connu une efficace valorisation par le biais de tourisme culturel.

## **Structure du Mémoire :**

Après avoir délimité et définit notre sujet de recherche en précisant la problématique et les hypothèses et la structure e mémoire et les objectifs nous avons structuré le travail de recherche autour de quatre (04) chapitres :

**Le Premier Chapitre :** notions relatives au patrimoine archéologique.

**Le second Chapitre :** mise en valeur et protection du patrimoine archéologique

**Le Troisième Chapitre :** il sera consacré aux notions du tourisme, tourisme culturel et sa relation avec le patrimoine archéologique.

**Le quatrième Chapitre :** il sera consacré au cas d'étude, site archéologique de Tipaza

# **Chapitre 1 :**

**Notions relatives au patrimoine  
archéologique.**

## **Chapitre1 : Notions relatives au patrimoine archéologique :**

### **Introduction :**

Pour aborder la question de valorisation patrimoine archéologique, en deuxième chapitre, il convient tout d'abord de comprendre les différents mots clé du patrimoine archéologique en général. Dans le premier chapitre en fais quelques rappels relatifs à cette catégorie de patrimoine, Pour cerner la notion du patrimoine archéologique ; d'appréhender ces concepts, ses spécificités et ses composants ; ses valeurs ; ses différentes étapes de démarche ; différentes menaces sur le patrimoine archéologique ; ses différentes types d'intervention et son situation en Algérie. Qui sont être examinées de près.

### **1 Patrimoine archéologique :**

La notion de trace apparait pour la première fois dans la définition de site archéologique de la convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique en 1969. Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel. La notion de patrimoine archéologique a évolué, ne se limite pas aux vestiges et objets, mais concerne aussi toutes les traces, les lieux, où sont exercées les activités humaines, de plus la définition développe les différents lieux, en surface, en sous-sol, ou sous les eaux avec le matériel qui s'y trouve.

Le "patrimoine archéologique" est « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé.* »<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Charte Internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique (1990)

Ce patrimoine est composé aussi bien de monuments prestigieux que des traces les plus modestes de l'occupation humaine. Autrement dit, c'est grâce à toutes ces découvertes, traces laissées par des civilisations disparues, que l'archéologie tente de faire revivre et parler ce qui n'est plus.

## **2 Types de patrimoine archéologique :**

Les objectifs escomptés par les différentes interventions réalisées sur les sites archéologiques, ne sont atteints qu'à travers une prise en considération des sites archéologiques associés à des contextes bien propres. Un site archéologique ne peut en aucune manière être analysé indépendamment du contexte culturel, social et environnemental précis. La connaissance et la compréhension des contextes dans lesquels s'inscrivent les sites archéologiques posent des défis et des problématiques spécifiques qu'orientent les décisions liées à la conservation, à la mise en valeur et à l'intégration de ces sites archéologiques. Les différents contextes abritant les sites archéologiques peuvent être classés selon deux milieux : terrestres et marins. Ces contextes sont multiples, les plus importants sont :

### **2.1 Sites archéologiques situés en milieu urbain :**

Par définition, l'urbain est « *ce qui se rapporte à la ville, à l'agglomération humaine concentrée dans la cité* »<sup>4</sup>. Le milieu urbain se caractérise par une forte concentration de l'habitat ainsi que des activités secondaires et tertiaires, c'est aussi l'enveloppe d'une dynamique sociale et culturelle importantes. La présence des sites archéologiques dans un contexte urbain les expose à des agents dégradants bien particuliers. Les sites archéologiques, fragiles et vulnérables, font face à de nombreuses contraintes et défis qui mettent en danger aussi bien les vestiges et les structures apparentes que les vestiges enfouis et renfermés dans les sols. Les premiers sont exposés aux ébranlements dus aux trafics routiers et piétons incessants, tandis que les seconds se trouvent investis par des travaux d'aménagement et d'infrastructure. L'étude des sites archéologiques en milieu urbain peut être abordée sous l'angle de deux approches différentes : l'archéologie dans la ville et l'archéologie de la ville<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Dictionnaire Larousse

<sup>5</sup> Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau, Khadiyatoulah Fall, *Les espaces de l'identité*, Ed. la presse de l'Université Laval, Canada 1997, p226

La première considère la ville comme un ensemble de sites archéologiques, pris isolément et étudiés par le biais d'interventions ponctuelles. La deuxième, globalisante et intégratrice, assimile la ville à un écosystème où il s'agit plutôt d'entreprendre une lecture stratigraphique afin d'arriver à reconstituer la genèse et le développement de l'occupation de la ville. La conservation des sites archéologiques situés au sein d'un milieu urbain est un objectif difficile à atteindre à cause d'une réalité qui fait état d'un antagonisme opposant archéologues et urbanistes. Les premiers, voulant tout conserver de ces vestiges, se mettent en conflits avec les autres qui perçoivent ces traces matérielles comme des entraves aux projets d'urbanisation et de modernisation des villes.



**Figure 1** : Site archéologique situé en milieu urbain, les ruines du Palais Gallien (Bordeaux, France).

**Source** : <https://www.vues-aeriennes-bordeaux.fr>

### **2.2 Sites archéologiques industriels :**

Le patrimoine archéologique industriel inclut toute trace matérielle et immatérielle d'une activité industrielle passée : les enveloppes architecturales présentes dans un site aménagé à des fins d'exploitation industrielle, les mobiliers provenant de fouilles archéologiques, les documents écrits ou oraux, etc..... Ces vestiges sont des outils historiques qui permettent d'appuyer la construction d'hypothèses. Ils fournissent des informations relatives aux modes antérieurs de production, aux prouesses techniques et au savoir-faire accomplis dans une période donnée, à

l'organisation et à la division du travail au sein d'une société ainsi qu'au régime économique, social et culturel dans lequel s'inscrivent les activités industrielles de toute sorte.

Le patrimoine archéologique industriel ne représente qu'un seul aspect d'une réalité encore plus large, celle du patrimoine industriel. Cependant, ces deux notions sont inextricablement liées. Ce patrimoine fait face à un défi bien particulier dû essentiellement à la complexité et l'étendue de ses cadres, et à l'éventualité de certains risques liés à la contamination des terres ou du mobilier présents sur ce site.

Cité dans une étude produite par Gisèle Piédalue, *The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage* (TICCIH), un organisme voué à la protection du patrimoine industriel, se propose, à travers la définition qui suit d'établir une catégorisation de ce qui peut constituer un patrimoine industriel : « *Le patrimoine industriel comprend les vestiges de la culture industrielle qui sont de valeur historique, sociale, architecturale ou scientifique. Ces vestiges englobent : des bâtiments et des machines, des ateliers, des moulins et des usines, des mines et des sites de traitement et de raffinage, des entrepôts et des magasins, des centres de production, de transmission et d'utilisation de l'énergie, des structures et infrastructures de transport aussi bien que des lieux utilisés pour des activités sociales en rapport avec l'industrie (habitations, lieux de culte ou d'éducation).* »<sup>6</sup>. Les modalités d'étudier et de communiquer les éléments du patrimoine archéologique industriel font partie d'un domaine de recherche relativement récent connu sous le nom d'Archéologie industrielle. Dans son livre « le patrimoine



**Figure 2 :** Anciens hauts fourneaux (Rhône, France)

**Source :** [http://www.patrimoine-ardeche.com/visites/la\\_voulte.htm](http://www.patrimoine-ardeche.com/visites/la_voulte.htm)

---

<sup>6</sup> *The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage (TICCIH)*

industriel » J. Y. Andrieux définit cette discipline comme étant « *l'activité scientifique qui se donne pour objet d'éclairer un corpus cohérent d'éléments rassemblés sous le vocable de patrimoine industriel* »<sup>7</sup>.

### 2.3 Sites archéologiques inscrits dans les milieux ruraux :

Le patrimoine rural englobe tous les éléments constitutifs de l'histoire et de l'identité des campagnes : les paysages façonnés par l'homme au fil des siècles, les édifices et leur rapport à l'environnement, les édicules témoins des modes de vie et de pensée, les techniques, outils et savoir-faire, les traditions, les produits du terroir, les documents, la mémoire orale.

Le patrimoine rural est donc fortement lié au territoire et à l'environnement. Il recouvre des domaines aussi divers que l'histoire, l'architecture, l'archéologie, la culture, les techniques, les savoir-faire, notamment agroalimentaires, l'environnement, les paysages naturels et construits.

Les sites archéologiques qui se trouvent dans le milieu rural sont particulièrement vulnérables à cause de déclin de ces zones ce qui résulte des dommages irréversibles aux conditions de vie et à l'identité de leurs populations ainsi qu'à de nombreux éléments de leur patrimoine. La problématique spécifique des sites archéologiques ruraux est la dispersion des ces derniers dans des champs naturels ce qui rend difficile l'identification de leurs limites, et du coup,



**Figure 3:** Site archéologique remarquable du territoire rural (le Maine-et-Loire, France).

**Source :** <https://siteetcite.com>

---

<sup>7</sup> ANDRIEUX Jean-Yves, *Le patrimoine industriel*, Collection « Que sais-je ? », Presse universitaire de France, Mars 1992, p3

leur conservation. Il est impératif, aussi, de signaler l'exposition de ces sites, en surface ou enfouis, aux dangers de destruction que font courir les moyens modernes de culture et de labourage. Aujourd'hui, la valorisation des sites archéologiques ruraux requièrent l'implication de tous les acteurs notamment les habitants de l'espace rural.

#### **2.4 Sites situés dans des aires naturelles protégées :**

Les aires qui protègent le patrimoine naturel, tels que les parcs nationaux et provinciaux, les secteurs de conservation et les terres humides, peuvent abriter des sites archéologiques d'importance qui contribuent à la valeur patrimoniale de la région. Par ailleurs, de grandes zones qui revêtent une importance historique, telles que les districts ruraux, peuvent renfermer des aires naturelles protégées qui contribuent à la valeur patrimoniale du lieu. Dans certains cas, il peut s'avérer difficile de préserver à la fois le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sans compromettre l'un ou l'autre. Afin de déterminer quelles mesures permettront d'atteindre cet objectif, il est essentiel de comprendre la valeur de la zone et de consulter des experts en la matière. Les programmes de restauration écologique peuvent offrir la possibilité de maintenir ou d'améliorer le niveau de préservation des sites archéologiques. Toutefois, ils peuvent également être destructeurs si l'on n'effectue pas les recherches appropriées sur les conditions environnementales qui assurent la préservation des sites archéologiques.

Il est recommandé de comprendre l'évolution et l'historique des activités humaines de la région lorsqu'on entreprend la préservation ou la restauration écologique d'une aire naturelle



protégée. Il est nécessaire d'assurer la préservation des sites archéologiques d'importance qui s'y trouvent et les conditions environnementales qui ont permis la préservation de ceux-ci.

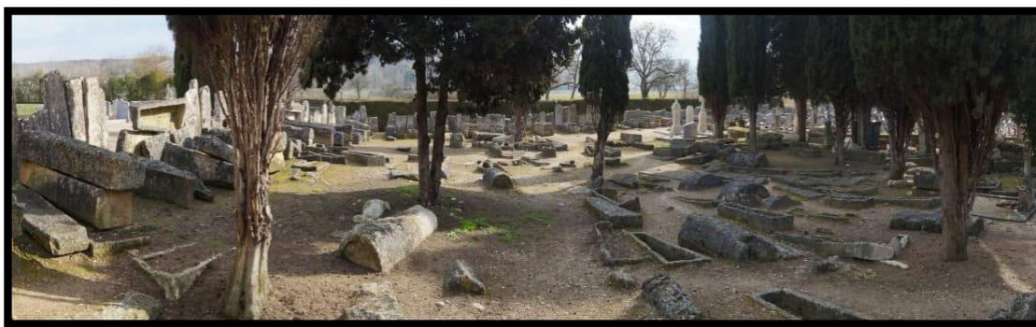


**Figure 4** : Site archéologique de Philippes

Source : <https://whc.unesco.org/fr/list/1517/gallery/>

## **2.5 Lieux sacrés : lieux spirituels, lieux de sépulture et cimetières :**

Les lieux sacrés comprennent les lieux de sépulture, les sépultures hors terre, les cimetières, les lieux de rassemblement traditionnels et d'autres sites qui revêtent une valeur spirituelle pour une collectivité. Les lieux sacrés ont été inclus dans les normes et les lignes directrices pour la conservation des sites archéologiques parce que le document sera utilisé comme un outil de prise de décision par les personnes dont les actions peuvent avoir des répercussions directes sur ces ressources. Étant donné que la valeur patrimoniale des lieux sacrés n'est pas proportionnelle à leurs dimensions ou à l'état des vestiges physiques, une grande sensibilité est nécessaire afin de veiller à ce que les stratégies de conservation préservent ces valeurs associées. Ces valeurs pourraient se refléter dans très peu de preuves tangibles sur ou dans le sol. Les activités de conservation doivent protéger la valeur scientifique, mais il se peut que dans certains cas cette dernière passe au second plan, après la signification sacrée. Cela s'applique à la conservation des restes humains, des cimetières, des lieux de sépulture et des lieux sacrés autochtones, tels que les cercles d'influence et les effigies. Ces types de sites archéologiques peuvent également se trouver dans d'autres contextes, tels qu'un milieu urbain ou un paysage. Les sites sacrés incluent les sites liés aux mythes, aux rites ou à toute signification religieuse.



**Figure 5:** Nécropole mérovingienne, la Vienne.

**Source :** <https://www.club-itineo.com>

### **3 Valeurs du patrimoine archéologique :**

Chaque site archéologique recèle des richesses propres, le patrimoine archéologique tire ses valeurs de diverses perspectives : historiques, scientifiques, sociales, économiques, .... etc. Ces vestiges du passé se présentent sous forme de sites archéologiques qui portent en eux des valeurs multiples et inestimables déterminées par les professionnels. Peuvent être « effectives ou potentielles »<sup>8</sup>, ces dernières ne sont pas perçues de la même façon par les divers groupes d'intérêt : archéologues, grand public, décideurs, instructeurs, gestionnaires, investisseurs, organismes, médiateurs..., etc. Le plus important est de respecter l'ensemble de ces valeurs dans toute intervention.

#### **3.1 Valeur culturelle :**

Le patrimoine archéologique présente des témoins visibles d'une vie passée. Il nous informe sur les échanges entre les différentes civilisations dans le temps précédent. On peut les considérer comme des repères significatifs par rapport à quoi s'identifient et s'honorent les sociétés, ou chaque société est caractérisée par un ensemble des traditions qui revient de sa culture qui résiste tout le temps aux nouvelles incitations du mondialisme, mais grâce à ces témoignages de nombreuses villes sont connues aujourd'hui et le sentiment d'attachement aux territoires chez les différentes populations est toujours remarquable.

---

<sup>8</sup> Jacques Teller, *La mise en valeur des vestiges archéologiques en milieu urbain APPEAR Contribution (1)*, Novembre 2003. (en ligne)

### **3.2 Valeur sociale :**

L'homme, depuis la préhistoire, a l'habitude de construire des structures nécessaires au déroulement de sa vie quotidienne, en rapport harmonieux avec son environnement, la connaissance des origines et des racines de l'homme est un facteur primordial de développement des sociétés contemporaines ou l'archéologie est un outil pour comprendre l'invisible à travers le visible ( les représentations mentales, les croyances et les traditions de l'homme, son mode de vie, les conditions d'établissement en un territoire donné) et ce n'est possible que suite à une interprétation minutieuse d'objets matériels récoltés puis conservés par les archéologues qui travaillent dans les différents sites archéologiques .

### **3.3 Valeur économique :**

La valeur économique des sites archéologiques et les différentes composantes du patrimoine archéologique se concrétisent essentiellement à travers le tourisme qui permet de bénéficier des retombées économiques se traduisant particulièrement par la création de postes de travail nécessaires au fonctionnement de différentes structures : hôtels, magasins, restaurant, agences de tourisme, etc.

Aussi l'utilisation des sites archéologiques pour la pratique des usages liés au divertissement, aux événements culturels mondains, et aux excursions d'exploration permet d'apporter aux populations ainsi qu'aux autorités des bénéfices économiques non négligeables. Ils sont constitués essentiellement des revenus du droit d'entrée, de la vente des objets de souvenir en échange des prestations offertes lors des visites.

Donc les sites archéologiques et le patrimoine archéologique en général constituent une ressource économique considérable qui participe à l'amélioration du cadre de vie des sociétés grâce à sa capacité d'attirer des investissements et des capitaux importants.

### **3.4 Valeur éducative :**

Les sites archéologiques sont d'importants porteurs de leçons et d'enseignements. A travers la mise au point des techniques interprétatives adéquates en théorie comme en pratique, le patrimoine archéologiques par ces composantes peut avoir un potentiel éducatif appréciable parce qu'ils informent, de manière tangible et richement illustrée, les jeunes générations ainsi que le

grand public sur des expériences menées par l'homme au fil des siècles. Grace aux témoignages qui se trouvent sur la surface de la terre ou sous les eaux.

### **3.5 Valeur mémorielle :**

Une visite d'un site archéologique, d'un ensemble urbain même d'un monument réanime beaucoup de mémoires, le patrimoine archéologique constitue parfois support physique qui illustre beaucoup de légendes, mythes et épopées. La contemplation des sites archéologiques par exemple, permet aux visiteurs de se remémorer des événements qui ont marqué d'un sceau indélébile nos sociétés et par conséquent leurs tissus physiques. Souvent, l'observation de sites archéologiques fait naître chez les sociétés un sentiment d'affection voire d'orgueil envers leurs pays.

### **3.6 Valeur scientifique :**

Le patrimoine archéologique est la base de plusieurs informations précieuses et inépuisables, les différentes méthodes archéologiques nous permettent d'étayer de façon scientifique des théories intellectuelles proposées par divers spécialistes concernant l'évolution de la vie humaine, ses coutumes, ses croyances, les techniques de constructions ...etc. C'est pourquoi, on peut dire que le patrimoine archéologique participe par un grand pourcentage dans l'évolution de la science dans les différents domaines.

### **3.7 Valeur historique :**

Le patrimoine archéologique est un moyen qui permet d'accéder aux temps antérieurs des villes et de remonter toute la profondeur historique. COLAROSSO la définit comme « *un mélange complexe d'histoire, de mémoire, d'imagination et d'imaginaire, de curiosité et de savoir, de besoin de représentation de soi et de communauté, de besoin de donner un sens et une identité aux personnes aux collectivités et aux lieux* »<sup>9</sup>. Les méthodes archéologiques permettent de remonter et de renvoyer vers la logique et la hiérarchie qui a conditionné la création des établissements humains. Aussi, l'étude des sites archéologiques permet de savoir les différents processus d'urbanisation des anciennes sociétés ainsi que l'état d'avancement scientifique et technique. Ainsi, on ne peut pas ignorer que l'histoire est l'un des composants de l'identité de chaque peuple de l'onde et le patrimoine archéologique représente un support et une témoinne qui illustre cette histoire. Donc, un bon

---

<sup>9</sup> Colarossi, p, Spigai .v(1993) : « la stratification de la ville et du territoire .Techniques d'analyse projets de valorisation » .cours de post graduation en préservation et mise en valeur des monuments et sites archéologiques EPAU, Edition Centro analisi sociale s.r.Iroma,p90.

aménagement et une présentation adéquate des sites archéologiques, favorisent la compréhension par le public de l'évolution historique du lieu.

### **3.8 Valeur esthétique :**

Dans les cas les plus fréquents, les investigations archéologiques permettent de découvrir de très précieux artefacts : les sculptures, les objets d'art décoratifs comme les vases,...,etc. ces objets ont une richesse et grande valeur artistique ainsi qu'ils sont d'importants indicateurs du niveau d'aisance et du goût artistiques des propriétaires de l'époque ,la protection de ces objets contre le pillage et le trafic illicite est une nécessité en plus de ça une présentation adéquat de ces objets peut constituer une source d'inspiration pour l'ensemble des artistes d'aujourd'hui .

### **3.9 Valeur d'usage :**

Dans n'importe quel pays, il faut redonner au patrimoine archéologique une âme qui garantit sa promotion et sa pérennité. Il faut l'attribuer un usage compatible à la vie contemporaine tout en respectant leurs différentes valeurs patrimoniales ainsi que l'authenticité de ses composantes.

## **4 Différentes menaces sur le patrimoine archéologique :**

Parmi les risques et les menaces qui pèsent sur le patrimoine archéologique et qui peuvent contribuer à sa disparition, on distingue principalement les points suivants :

### **✓ La dégradation naturelle :**

L'action de temps menace les sites archéologiques par un grand pourcentage cela résulte le vieillissement de ces sites ainsi que d'autres menaces qui mènes vers la destruction de ces sites.

### **✓ Le pillage :**

Le pillage de sites archéologiques, le vol d'œuvres d'art, sont devenus fréquents dans toutes les régions du monde. Ces actes scandaleux mettent en péril l'avenir du patrimoine, l'ensemble des traces matérielles et culturelles laissées par l'homme depuis son apparition sur la terre. Ce phénomène se manifeste avec plus d'ampleur dans les pays en voie de développement ou les communautés sont confrontées à une pauvreté endémique. La misère les pousse à piller le patrimoine archéologique qui apporte des compléments de revenus importants.

✓ **Vandalisme :**

Les sites archéologiques ont subi des actions destructrices à travers l'histoire aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. Les sites archéologiques ont été considérés dans beaucoup de cas uniquement comme une source d'approvisionnement en matériaux de construction. L'homme détruit et saccage ces lieux historiques pour diverses raisons : ignorance, pauvreté, méconnaissance, non appréciation et manque d'intérêt à l'égard des objets patrimoniaux.

✓ **L'urbanisation :**

L'avancée de l'urbanisation à côté des sites archéologiques est un facteur important qui les menace. Cette expansion urbaine est toujours accompagnée de travaux d'aménagement et d'édification d'infrastructure nécessaires pour que les citoyens viennent dans des conditions agréables, ces travaux peuvent donc endommager de façon irréversible les sites archéologiques enfouis et qui ne sont pas encore protégés.

✓ **Guerres et les conflits armés :**

Les facteurs guerres et conflits armés constituent un grand danger qui menace les sites archéologiques. Comme le montrent beaucoup d'exemples ces dernières années, les destructions militaires ont fait d'innombrables pertes et dommages dans divers pays.

Parmi ces risques, certains sont le fait de la nature, d'autres sont le fait de l'homme. Ces derniers sont prépondérants, sont plus nuisibles et pour la plupart sont irréversibles. C'est pourquoi, le premier pas pour la préservation du patrimoine reste la sensibilisation de la population mais aussi celle des acteurs qui gèrent le patrimoine.

## **5 Différents types d'interventions archéologiques :**

On entend par régime de recherche archéologique, la nature ou le type de cette dernière. Il faut, aussi, référence aux objectifs auxquels la recherche archéologique essaye de répondre.

« Il est utile de signaler que toute intervention archéologique est toujours motivée par une sollicitation extérieure, parfois naturelle : comme l'érosion ou les catastrophes naturelles, ou humaine, telle la construction ou les transformations artificielles du sol »<sup>10</sup>. La pratique archéologique se ramifie en trois axes principaux :

### 5.1 Archéologie programmée :

Ce sont des opérations projetées dans un cadre scientifique afin de répondre à des questions qui concernent l'histoire de l'homme. Les fouilles programmées sont décidées, planifiées et organisées à l'avance ; elles se déroulent sur un site choisi et sur une période plus ou moins longue.

Les opérations programmées, terrestres, sous-marines ou subaquatiques, sont fondamentalement motivées par des objectifs de recherche scientifique. Ces opérations :

- sont soumises au contrôle de l'État via une autorisation préfectorale ou ministérielle délivrée après avis de l'instance scientifique compétente .
- Sont réalisés par des chercheurs professionnels ou bénévoles, autorisés en fonction de leurs compétences.
- Ont conduites sous la surveillance d'un personnel scientifique du ministère de la Culture et de la Communication.

### 5.2 Archéologie préventive :

Elle s'attelle à étudier les éléments significatifs du patrimoine archéologique qui sont menacés de disparition par des travaux d'aménagement et d'urbanisme : construction de lotissements, de routes ou d'autres ouvrages. Cette archéologie s'inscrit dans l'urgence et elle est souvent soumise à un calendrier strict et serré.

#### 5.2.1 Aménagements concernés par l'archéologie préventive :

Il s'agit des constructions ou des travaux, dont la localisation est située sur une zone connue pour sa « sensibilité archéologique »<sup>11</sup> :

---

<sup>10</sup> L'archéologie en Suisse, une et unique. NIKE bulletin 6/2010 (en ligne)

<sup>11</sup> [https://www.senat.fr/rap/r10-760/r10-760\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r10-760/r10-760_mono.html)

- Les zones d'aménagement concerté et les lotissements d'une superficie supérieure à 3 hectares.
- Les travaux soumis à déclaration ou autorisation en application du code de l'Urbanisme
- Les aménagements et ouvrages soumis à étude d'impact (routes, déchetteries, carrières...)
- Les travaux sur les immeubles classés au titre des monuments historiques.

### **5.2.2 Etapes de l'archéologie préventive :**

#### **Diagnostic (prescription, préparation, intervention) :**

Vise, par des études, prospections ou travaux de terrain, à mettre en évidence et à caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur le site et à présenter les résultats dans un rapport.

#### **Fouille :**

Réalisée après diagnostic ou directement sans diagnostic préalable si les informations sont suffisantes, vise à recueillir les données archéologiques présentes sur le site.

### **5.3 Archéologie de sauvetage :**

Les projets d'aménagement et de construction ont, sans doute, une nature destructrice et occasionnent la disparition des traces archéologiques. Le souci de sauver les traces du passé justifie des interventions archéologiques préalables. Ces interventions sont appelées « fouilles de sauvetage ». Elles ont pour but principal de rassembler le maximum d'informations sur les parties concernées par les projets d'aménagement et de construction avant leur perte définitive et irréversible.

## **6 Etapes de la démarche archéologique :**

Pour le but de répondre à la problématique de préservation et mise en valeur du patrimoine archéologique, une démarche spécifique comportant plusieurs activités précises qui complètent la démarche générale d'évaluation environnementale. Aux inventaires habituels des éléments réglementés et valorisés s'ajoutent quatre autres activités visant à compléter les inventaires et à protéger le patrimoine archéologique :

- Étude du potentiel archéologique



- Inventaire des zones à potentiel archéologique
- Fouille archéologique
- Analyse et mise en valeur du patrimoine archéologique

### **6.1 Étude du potentiel archéologique :**

La première étape de la démarche d'évaluation du patrimoine archéologique concernant les lignes et les postes est l'étude du potentiel archéologique dans la zone d'étude. La méthodologie préconisée consiste à :

- Répertorier tous les sites archéologiques connus, les inventaires et les fouilles déjà réalisés.
- Examiner la documentation générale et facilement accessible concernant l'utilisation passée du territoire ainsi que le milieu écologique (géomorphologie et ressources).
- Examiner, pour un projet méridional, l'utilisation actuelle des sols et les contraintes que celle-ci pose à la ressource archéologique.

On analyse ensuite ces données en vue de déterminer les zones à exclure, les aires sensibles et les variantes à privilégier, et de formuler des recommandations pour les études subséquentes.

Toutes les études prennent dorénavant en compte les paramètres suivants :

- Composantes biophysiques de la zone d'étude
- Nature et état des dépôts de surface
- Couverture végétal
- Topographie et relief
- Réseau hydrographique (accessibilité aux ressources du milieu)
- Présence ou absence de sites archéologiques connus
- Données ethno historiques, ethnologiques et historiques

- Utilisation actuelle des sols et contraintes pour la ressource archéologique (potentiel théorique versus potentiel résiduel)

## **6.2 Inventaire des zones à potentiel archéologique :**

Selon les résultats de l'étude de potentiel archéologique, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un inventaire sur le terrain. À cette occasion, on peut localiser et délimiter les sites archéologiques, prélever des échantillons, ainsi que l'état de conservation et les risques de perturbation. On peut également déclasser des zones à potentiel archéologique préalablement identifiées ou en modifier la superficie.

L'approche appliquée pour la réalisation des inventaires sur le terrain est la suivante :

- Évaluation visuelle de la zone étudiée (zones à potentiel archéologique retenues dans l'emprise du tracé ou à l'emplacement du poste) et découpage des unités d'inventaire ;
- Observation de la surface pour détecter les traces d'altération ;
- Réalisation de puits de sondage en fonction de l'intensité du potentiel ;
- Délimitation et évaluation des sites découverts ;
- Enregistrement des données sur des fiches conçues à cet effet.

## **6.3 Fouilles archéologiques :**

Lorsque les données recueillies lors des inventaires archéologiques révèlent l'importance scientifique et didactique d'un site et que celui-ci est menacé par un projet de construction, une fouille archéologique peut être envisagée. Cette troisième étape de la démarche, toujours ponctuelle, est toutefois beaucoup moins courante que les études de potentiel et les inventaires. Aux fins de la surveillance environnementale, on a développé des guides terrain ou des recueils d'interventions pour assurer la prise en compte des mesures d'atténuation courantes et particulières, dont celles liées à l'archéologie.

## **6.4 Analyse et mise en valeur du patrimoine archéologique :**

L'étape finale concerne l'analyse détaillée du contenu des sites archéologiques fouillés et leur mise en valeur. En effet, il faut analyser et interpréter les informations, artefacts, structures,

qui peuvent être très anciens (préhistoire) ou plus récents afin d'en comprendre la signification. Par l'analyse des vestiges et des structures (foyers culinaires, fosses, murs de fondation, etc.), on peut reconstituer l'histoire de l'occupation du site et améliorer ainsi les connaissances quant à la présence humaine sur le territoire. La mise en valeur se fera principalement par la publication de rapports. Elle peut aussi prendre la forme d'une exposition itinérante ou se faire par d'autres moyens de diffusion.

## **7 Historique de patrimoine archéologique en Algérie :**

L'évolution du patrimoine en Algérie et les instances juridiques on distingue à deux périodes principales :

### **7.1 Époque coloniale 1830-1962 :**

Entre 1830 et 1962, l'Algérie était sous occupation française et était donc sous l'emprise de la législation coloniale.

Les prémices de la politique française de protection du patrimoine architectural et urbain remontent à la révolution française mais on peut considérer que la naissance, date de 1830. C'est ainsi que le ministre de l'Intérieur français François Guizot présente au Roi le rapport sur la création d'une inspection générale des monuments historiques en France.<sup>12</sup>

Mais le véritable texte qui encadre la protection du patrimoine en France est incontestablement la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques. D'ailleurs, cette loi, bien qu'ayant subi de nombreuses modifications est toujours en vigueur.

Pendant la période coloniale, le gouvernement général de l'Algérie gère le patrimoine à travers la Direction de l'Intérieur et des beaux-arts.

La période allant de 1913 à 1962, date de l'indépendance de l'Algérie est jalonnée d'une profusion de textes réglementaires relatifs à la protection du patrimoine ainsi que l'organisation d'un bon nombre des fouilles archéologiques qui ont pour résultat la découverte de la majorité des sites archéologiques actuels : Timgad, Djemila, et bien évidemment Madaure

---

<sup>12</sup> Nabila Oulebsir, Les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830-1930), Ed Maison des Sciences de l'Homme, 2004.

## **7.2 Période post indépendance:**

Sous la prise de conscience de l'intérêt des valeurs multiples des sites et monuments historiques et la volonté de la préservation de l'identité nationale, l'Algérie met en place une protection juridique au lendemain de l'indépendance. Elle reconduit d'abord la législation française applicable aux monuments historiques lois du 2 mai 1930, qui devient la loi n° 62.157 du 31 décembre 1962. Mais la priorité était accordée, en ce moment, aux grands projets de développement, alors son application n'avait pas l'effet attendu « *aux différentes phases d'extension et du développement de la ville survenues après l'indépendance, le destin du centre historique au sein de ce grand couvert d'expansion urbaine fut sa marginalisation. Or outre ceci, quelques facteurs anthropiques et naturels sont survenus pour accélérer et majorer sa dégradation.* »<sup>13</sup>

En 1967, s'instaure une ordonnance relative aux fouilles archéologiques et à la protection des sites historiques, l'ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967. Elle préconise trois modes de protection : l'inventaire, le classement et l'expropriation par cause d'utilité publique et le droit de préemption de l'état. Cependant, ces modes de protection ont connu une passivité, une insuffisance et une inefficacité dans leur application sur le terrain.

À partir de 1969, une série de textes juridiques définissent la politique en matière de protection et de mise en valeur des monuments et des sites historiques et naturels. Tel que le décret n° 69-82 du 13 juin 1969, relatif à l'exportation des objets présentant un intérêt culturel ou historique et l'arrêté du 17 mai 1980 relatif aux autorisations de recherches archéologiques, qui détermine les conditions dans lesquelles une fouille doit être effectuée par des chercheurs appartenant à des universités ou autres institutions scientifiques.

Dans les années 80, apparaissent de nouvelles typologies comme le musée central de l'armée et le musée du moudjahid, faisant part du projet mémorial des martyrs. D'un autre côté, on assiste à la restauration des monuments et l'extension des musées anciens, dans l'objectif de la mise en norme muséologique des bâtiments, un meilleur accueil pour le public et une meilleure conservation des collections.

---

<sup>13</sup> Chennaoui.Y : « la problématique de l'archéologie urbaine en Algérie. Pour une méthode d'évaluation globale et de conservation intégrée ». Université Paris Val-de-Seine, Décembre 200

En 1987, une direction du Patrimoine fut créée et met en place une direction des musées, de l'archéologie, monuments et sites historiques, et propose la gestion des circonscriptions archéologiques. mais aucun organe et aucune mission ne dicte la nécessité de présentation au public des sites archéologiques à l'exception de la publication qui ne peut être accessible à toutes les catégories de public et la mise en valeur comme une expression générique sans aucune précession des modalités d'application.

En 1996, on assiste à la création de la Direction des Musées, des Monuments et des Sites historiques (plus tard dénommée Direction du Patrimoine culturel), créés au niveau du Ministère de la Culture et de la Communication par décret exécutif N.° 96-141 du 20 avril 1996.

En 1998, est mise en place la loi 98-04 portant sur la protection du patrimoine Culturel. Elle est considérée comme l'acte fondateur de la stratégie de la prise charge du Patrimoine culturel en Algérie indépendante. Elle dynamise le régime de protection par les procédures réglementaires suivantes :

- inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire (article 10 à 15)
- Classement : elle soumet les sites archéologiques au classement au même titre que les monuments historiques.
- Protection : les sites archéologiques sont protégés par le plan de protection, de sauvegarde et de mise en valeur des sites archéologiques (PPSMVSA).
- La création de Secteur sauvegardé : La loi réalise une véritable évolution en considérant les ensembles urbains et ruraux en tant que figure tutélaire gérée par un instrument spécifique qui est « le secteur sauvegardé » doté d'un PPSMVSS tenant lieu du POS<sup>14</sup>.

En 2003 fut créé le Décret exécutif n°03-323 du 5 octobre 2003 portant sur le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques (PPMVSA).

---

<sup>14</sup> POS : Plan d'Occupation au sol.

Malgré le retard qu'accuse la mise en valeur de patrimoine archéologique on remarque un début de prise de conscience dans les milieux professionnels qui doit sensibiliser et attirer toutes les catégories des publics.

## **8 Situation de patrimoine archéologique en Algérie :**

Le territoire algérien est parsemé de sites archéologiques d'une richesse inestimable, couvrant différentes périodes allant de la Préhistoire à l'époque médiévale. Une telle diversité qu'elle se prête à en faire un « *musée à ciel ouvert* »<sup>15</sup>. Ces sites archéologiques sont des plus prestigieux du bassin méditerranéen.

La multiplicité et la variété des sites archéologiques dispersés sur le territoire algérien, présentent des témoins irréfutables d'un phénomène urbain considérable. Cependant, cette ampleur ne caractérisait pas uniquement l'Algérie, elle concernait aussi la majeure partie du Maghreb. En effet, cette région était intensément fréquentée et peuplée tout au long de l'histoire. Parallèlement à d'autres facteurs incitant à l'urbanisation du territoire algérien, la situation géographique de l'Algérie faisait d'elle une des terres les plus convoitées et une destinée propice au peuplement. En effet, l'Algérie se trouve au voisinage de trois subcontinents : le Nord de l'Afrique, le Sud de l'Europe et l'Orient de l'Asie.

Les fouilles archéologiques menées sur le sol algérien, confirment l'existence d'une activité de construction aussi bien intense que diversifiée. On peut compter essentiellement des ouvrages de défense, de plaisance, de commerce, civils, culturels, etc.... Il n'est pas sans intérêt de rappeler que le patrimoine archéologique algérien est d'une richesse inestimable au niveau maghrébin, méditerranéen et mondial, dont le classement des sept sites au titre de patrimoine de l'humanité en est la preuve. Toutefois, ces potentialités archéologiques dont nous héritons ne sont pas à l'abri des atteintes de toutes sortes provenant de diverses sources. Il n'est pas faux de constater que le patrimoine archéologique algérien est soumis à tous les facteurs de dégradation cités précédemment. D'un autre côté, il faut noter la faible prise en charge.

---

<sup>15</sup> Mounir Bouchneki, *Cité antiques d'Algérie*, collection Art et culture, Ed. Ministère de l'information et de la culture, Alger 1978, p 9

Le patrimoine archéologique algérien est la cible des atteintes naturelles et anthropiques entraînant sa déperdition et son épuisement. Les principales causes de dégradation anthropique proviennent d'abord de la fulgurante urbanisation avec tout ce qui l'accompagne comme travaux de construction, d'édification et d'infrastructure. En d'autres termes, ces opérations sont, généralement, non soucieuses de la préservation de l'intégrité physique des parcs archéologiques encore moins des vestiges enfouis non repérés. Il faut ajouter à cela les pratiques de pillages qui s'effectuent à grande échelle.

### **8.1 Atteintes naturelles :**

Il a été signalé, dans le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)<sup>16</sup>, quelques exemples montrant la part des problèmes environnementaux dans la dégradation du patrimoine archéologique algérien. Ces facteurs de dégradation se diversifient suivant l'hétérogénéité des milieux géographiques composant le territoire algérien. Le patrimoine archéologique localisé dans le Sahara, par exemple, est confronté, non seulement, aux facteurs de dégradation éolienne entraînant l'érosion des peintures et des gravures rupestres, mais aussi, Quant aux régions à pluviométrie importante, leur patrimoine.

Archéologique est exposé à des risques d'effondrement des parois à cause des infiltrations des eaux de pluies rongant les liants des pierres de tailles tel que parvenu aux monuments de la période islamique (Kalaa des Beni Hammad, Mansourah). Tandis que dans les régions côtières, la principale cause de dégradation du patrimoine archéologique est le sel de mer qui effrite les sites et les monuments archéologiques côtiers tel qu'observé à Tipaza, Cherchell, Tizirt, Hippone. Tout aussi néfastes sont les tremblements de terre, qui ébranlent les structures et les sites archéologiques (Tipaza, Cherchel, Nador).

### **8.2 Atteintes anthropiques :**

Le Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD), donne aussi un aperçu sur les facteurs de dégradation anthropique affectant le patrimoine archéologique algérien. D'abord, il faut citer l'ampleur et la progression rapide de l'urbanisation

---

<sup>16</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, *Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)*, Janvier 2002, p 56

qui empiète sur les aires des parcs archéologiques, tel que l'exemple du lotissement implanté sur le périmètre archéologique de Mansourah (Tlemcen), ou encore l'extension des villes nouvelles au détriment des vestiges (Tipaza). Ensuite, d'autres facteurs reviennent aux pillages des pierres de taille (sites de Tebessa, Tipaza, Cherchel, Djemila, Timgad) et les déprédations divers (graffitis, découpage de peintures et gravures par les touristes, etc...).

### **8.3 Organismes charges de la protection du patrimoine archéologique en Algérie :**

#### **8.3.1 Ministère de la culture :**

A l'avènement de l'ordonnance 67-281 le ministère de la culture n'a pas encore vu le jour. La gestion du secteur de la culture était dévolue au ministère de l'éducation nationale. D'ailleurs, dans l'ordonnance de 1967 on parle du ministre chargé des arts. Au fil de ces organisations, le patrimoine n'a cessé de prendre de l'importance, pour voir son apogée en 2005, à la faveur du décret 05-80 du 26/02/2005.

Décret 70-53 du 21/07/1970 a créé pour la première fois un ministère de l'information et de la culture, ce qui a permis de regrouper au sein d'un même ministère les principales attributions en matière de culture. Ces attributions étaient auparavant réparties entre le ministère de l'éducation nationale, à travers la direction des affaires culturelles (arts, musées, bibliothèques), et le ministère de l'information (Direction de la culture populaire et des loisirs).

Dans le cadre de ce travail d'aborder les trois différents organigrammes du ministère chargé de la culture pour apprécier le rôle accordé au patrimoine archéologique, à travers les structures qui lui sont consacrées.

#### **8.3.2 Organigramme de 1970 :**

Vu le décret 70-53 du 21 juillet 1970, Le ministère de l'information et de la culture comprend une direction des beaux-arts, monuments et sites qui est chargée de la protection, de l'étude et de la mise en valeur du patrimoine culturel dans le domaine des beaux-arts, des musées, des antiquités, des monuments et sites. Au sein de cette Direction, on distingue deux sous-directions :

➤ **Sous-direction des beaux-arts et des antiquités**



Chargée, entre autres d'exécuter, de contrôler et de coordonner les fouilles archéologiques et de contrôler le commerce des antiquités.

➤ **Sous-direction des monuments historiques et sites**

Chargée notamment, de recenser et répertorier les biens culturels meubles et immeubles classés appartenant à l'Etat et aux particuliers, de restaurer ou faire restaurer les monuments historiques et les sites culturels et naturels classés.

**8.3.3 Organigramme de 1994 :**

Cet organigramme est continu dans le décret exécutif du 15 juin 1994 portant sur l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture. C'est la direction du patrimoine culturel et des arts traditionnels qui est chargée de la gestion du patrimoine et ce à travers deux sous directions :

➤ **Sous-direction de la recherche archéologique et des études historiques**

Chargée de suivre et de contrôler des travaux de recherche, de restauration et d'études sur les monuments et sites historiques des différentes époques.

➤ **Sous-direction des monuments, des sites, des parcs nationaux et de musées**

Chargée de suivre et contrôler les opérations d'identification de classement et de valorisation des monuments. Il ressort donc, de la lecture, de ces deux organigrammes précédents, que les organismes précédents définissent des organismes pour la protection du patrimoine, mais leurs tâches restent ambiguës, et pas précises. Néanmoins, la seule institution qui avait des tâches, plus au moins, précises reste l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques, mais restent tout de même pas parfaite.

**8.3.4 Agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques :**

L'Agence a été créée en vertu du décret 87-10 du 6 janvier 1987 et elle est placée sous la tutelle du ministre de la culture. C'est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière

Selon l'article 3 dudit décret l'Agence est chargée de l'ensemble des actions d'inventaire, d'étude, de conservation, de restauration, de mise en valeur et de la présentation au public du patrimoine culturel historique national.

A cet égard, l'Agence peut :

- Entamer en les finançant des fouilles archéologiques, ou assurer le suivi et le contrôle des fouilles effectuées par d'autres personnes et organismes nationaux ou étrangers.
- Elle est également chargée de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel

On peut constater que l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des sites et Monuments Historiques, est l'unique organisme chargé de gérer et d'administrer le patrimoine archéologique. Mission qui s'avère à la fois, délicate et très chargée, compte tenu de l'importance du territoire à gérer ainsi que celle de l'environnement historique bâti.

**Conclusion :**

Depuis que l'homme s'est sédentarisé, il a commencé à transformer le milieu naturel. Il en a laissé des traces permanentes. Les sites archéologiques sont le résultat d'un processus historique marqué par la succession d'époques, de courte ou de longue durée. Ces traces sont alors assimilées à des archives, une source potentielle d'informations, dans laquelle de civilisation, chaque génération a son dossier. L'importance intrinsèque et la nature limitée des ressources archéologiques ont été reconnues dans diverses chartes internationales.

Comme nous l'avons exploré dans ce chapitre on peut dire que le patrimoine archéologique est une notion très large. Les sites archéologiques se situent dans divers environnements avec

lesquels ils forment des ensembles indissociables. Qui sont en évolution continue grâce aux recherches archéologique supportées par l'évolution de l'archéologie qui nous permet de comprendre et découvrir tous les secrets de ce domaine et les civilisations différentes et aussi de connaitre l'importance et les valeurs de cet héritage afin de la sauvegarder quel que soit le milieu où il se trouve grâce à ou importance dans l'identité de chaque peuple du monde.

# **Chapitre 2 :**

**Mise en valeur et protection du  
patrimoine archéologique**

## **Chapitre 2 : mise en valeur et protection du patrimoine archéologique :**

### **Introduction :**

La mise en valeur du patrimoine en général et plus particulièrement des vestiges archéologiques contribue à un environnement bénéfique et stimulant, favorable pour le bien-être des visiteurs et des habitants proches des sites.

Jusqu'à aujourd'hui existe plusieurs méthodes qui ont été appliquées pour la préservation et la mise en valeur des vestiges, comme les différentes « restaurations », les différentes « muséalisations » et mises en valeur.

Mettre en valeur les vestiges est l'une des préoccupations majeures des spécialistes du patrimoine. Cette préoccupation des vestiges, existe depuis plus d'un demi-siècle, dans la Charte de Venise, à l'article. 15 :

*« L'aménagement des ruines et les mesures nécessaires à la conservation et à la protection permanente des éléments architecturaux et des objets découverts seront assurés. En outre, toutes initiatives seront prises en vue de faciliter la compréhension du monument mis au jour sans jamais en dénaturer la signification. »<sup>17</sup>*

Toute l'étude et la mise en valeur du patrimoine archéologique vise à protéger le patrimoine archéologique, éduquer, éveiller les consciences du public, mais aussi opter pour une nouvelle stratégie de mise en valeur d'un patrimoine ignoré pour développer un tourisme culturel à travers les nouvelles présentations de ce patrimoine. La mise en valeur passe du simple entretien quotidien à la mise en valeur des vestiges par des promenades nocturnes grâce à des éclairages spéciaux et des mises en scène qui font voyager les visiteurs dans l'histoire des lieux.

### **1 Règles d'or à respecter pour valoriser le patrimoine :**

#### **1.1 Respecter l'identité de l'élément patrimonial et s'y adapter :**

Pour choisir l'action de mise en valeur, il faut avoir des réponses à des questions :

- Quelle est l'identité de cet élément ?
- Quel est son message ?
- En quoi est-il intéressant ?

---

<sup>17</sup>Charte Venise 1964, article 15

## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

Ce sont les réponses à ces questions qui guidèrent dans le choix de l'action de mise en valeur. Certains patrimoines ont une identité très forte qui orientera de manière évidente son mode de valorisation : un circuit interprétatif pour un quartier historique, un musée consacré à la vie et l'œuvre d'un grand personnage dans sa maison, une animation pour mettre en valeur une tradition.

### **1.2 Sensibiliser et impliquer la population :**

Les citoyens sont les premiers concernés et responsables du patrimoine. La sensibilisation et l'implication augmente les chances de la réussite de la mise en valeur de ce patrimoine.

D'autre part, solliciter les organismes culturels, les professionnels ainsi que les personnes ayant des connaissances et du savoir-faire quant au patrimoine, favorisera la prise en charge local du patrimoine.

### **1.3 Être visionnaire :**

Cela consiste à envisager les retombées du projet à mettre en valeur dès le départ. Et penser à innover en investissant dans de nouveaux outils de communication pour mieux promouvoir le patrimoine.

### **1.4 Communiquer :**

Toute œuvre patrimoniale, même la plus intéressante d'entre elle, ne saurait se faire connaître sans communication. L'information doit être transmise en développant une stratégie de communication :

- Identifier les médias locaux.
- Développer des outils variés de communication selon le public visé.
- Sur les lieux d'activités, sonder le public pour mieux connaître ses attentes.

### **1.5 Être bon gestionnaire :**

Il n'y a jamais de mauvais patrimoine, mais certains types de mise en valeur et de gestion sont inadaptés. Pour cela, il faut identifier clairement les objectifs avant d'investir dans la mise en valeur de n'importe quel élément patrimonial.

## **2 Sites archéologiques algérien classé comme patrimoine mondial :**

L'Algérie ratifie la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel le 24 juin 1974. Le premier site protégé est inscrit en 1980. En 2013, l'Algérie compte 04 sites archéologiques inscrits au patrimoine mondial : Tipasa, Djemila à Sétif, Kalâa des Béni Hammad

## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

(M'Sila), Timgad (Batna). Ces 04 sites d'importance nationale ont été inscrits dans la liste du patrimoine mondial, entre 1980 et 1992, à un moment où l'Algérie était dotée d'une législation sur le patrimoine culturel intitulée « Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels ». Cette ordonnance était une reconduction de la législation française en matière.

### **Djemila :**

Djémila, ou Cuicul, avec son forum, ses temples et ses basiliques, ses arcs de triomphe et ses maisons, à 900 m d'altitude, est un exemple remarquable d'urbanisme romain adapté à un site montagneux. Le site de Djémila est situé à 50 km au nord-est de la ville de Sétif. Connu sous son nom antique Cuicul, le site de Djémila est un établissement d'une ancienne colonie romaine fondée sous le règne de Nerva.



Figure 6 : site archéologique de Djemila

Source : <https://whc.unesco.org/fr/list/191/gallery/>

### **La Kalâa des Béni Hammad :**

Dans un site montagneux d'une saisissante beauté, les ruines de la première capitale des émirs hammadides, fondée en 1007 et démantelée en 1152, nous restituent l'image authentique d'une ville musulmane fortifiée. Sa mosquée, avec sa salle de prière de 13 nefs à 8 travées, est l'une des plus grandes d'Algérie



Figure 7: La Kalâa des Béni Hammad

Source : <https://whc.unesco.org/fr/list/102/gallery/>

## CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

### Timgad :

Sur le versant nord des Aurès, Timgad fut créée ex nihilo, en 100 apr. J.-C., par l'empereur Trajan comme colonie militaire. Avec son enceinte carrée et son plan orthogonal commandé par le cardo et le decumanus, les deux voies perpendiculaires qui traversaient la ville, c'est un exemple parfait d'urbanisme romain.

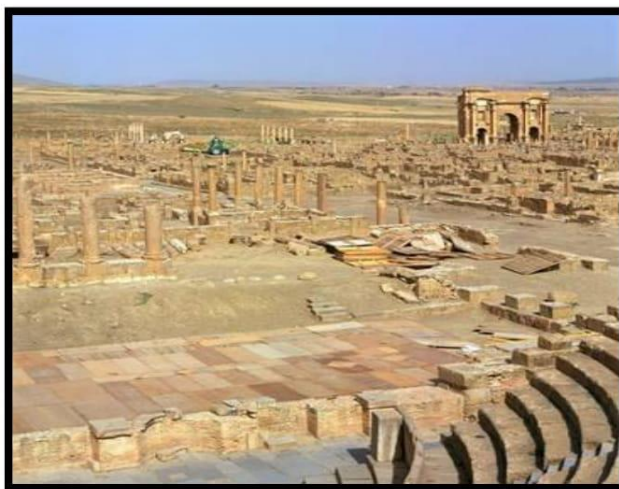


Figure 8: la ville romaine de Timgad

Source : <https://whc.unesco.org/fr/list/194/gallery/>

### Tipaza

Sur les rives de la Méditerranée, Tipasa, ancien comptoir punique, fut occupé par Rome, qui en fit une base stratégique pour la conquête des royaumes mauritaniens. Il comprend un ensemble unique de vestiges phéniciens, romains, paléochrétiens et byzantins, voisinant avec des monuments autochtones, tel le Kbor er Roumia, grand mausolée royal de Maurétanie.

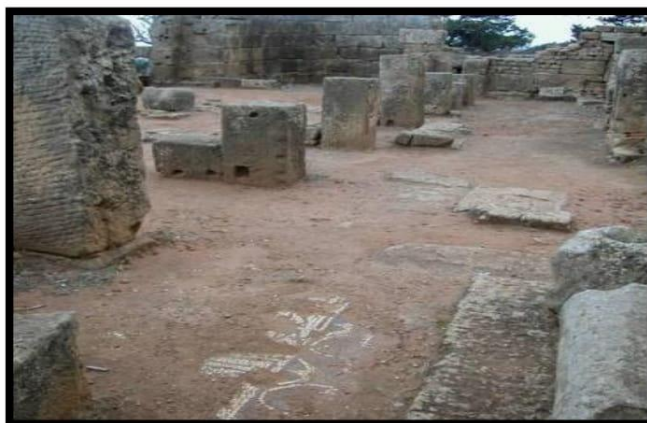


Figure 9: site archéologique de Tipaza

Source : <https://whc.unesco.org/fr/list/193/gallery/>

### 3 Différentes opérations de préservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique :

Le domaine du patrimoine connaît plusieurs opérations qui sont appliquées afin d'assumer la préservation et la mise en valeur des sites archéologiques, de la conservation à la valorisation «*La conservation physique des vestiges par des mesures matérielles appropriées (de la simple consolidation à la mise hors d'eau et hors d'air) la protection juridique, si possible par des mesures*



## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

*foncières concernant la propriété du terrain et des vestiges et par toute une panoplie de mesures réglementaires»<sup>18</sup>*

Une véritable archéologie professionnelle s'est développée progressivement à la fin du 20e siècle. Elle constitue une réponse à l'énorme accélération des destructions du patrimoine archéologique par une exploitation agricole de plus en plus intensive et par les grands travaux d'urbanisme ou d'aménagement du territoire.

Il y a aussi une autre étape de valorisation Cette étape découle de la décision de doter le site des moyens de sa survie et de sa restitution au public. Le site est appelé à connaître une vocation singulière où l'accueil et l'encadrement du public, dans leurs aspects matériels, pédagogiques et économiques, appelleront l'adjonction de divers équipements et l'entrée en piste de différents partenaires.

La restauration, l'anastylose, les modèles sous forme de maquettes physiques et maquettes virtuelles, les parcours pour visiteurs commentés, les restitutions sous forme de dessins et les restitutions virtuelles ont été employés un peu partout dans les sites, là où les vestiges étaient dégradés, et où l'interprétation était nécessaire pour la compréhension des ruines.

*« À une archéologie de sauvetage souvent précaire et aléatoire, où il fallait dégager rapidement les vestiges sous les godets des pelles mécaniques, s'est substituée dans les années 1990 une archéologie contractualisée entre aménageurs et responsables de fouille. Des conventions, établies sous l'égide des Services Régionaux de l'Archéologie, ont permis à cette discipline scientifique de se positionner dans les schémas d'aménagement en amont des travaux..., sur le nombre d'intervenants nécessaires et sur l'indispensable enveloppe financière. L'opération de fouille préventive prend désormais place dans la planification des grands chantiers. Cette politique concertée a permis des progrès considérables, en qualité et en quantité. »<sup>19</sup>*

D'une vue globale, la mise en valeur du patrimoine archéologique se compose de ces principaux points :

- Conservation du patrimoine,
- Animation du patrimoine dont le but est d'attirer les touristes

---

<sup>18</sup> Élise Faure-Boucharlat, « Réflexions sur les notions de conservation et de mise en valeur de vestiges archéologiques », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 3

<sup>19</sup> <https://www.musees.strasbourg.eu/archeologie-sauvetage-a-archeologie-preventive>

## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

- La mise en scène (l'éclairage, le son, la lumière, etc.)
- La promotion du patrimoine par la construction de réseaux du patrimoine, les itinéraires et les circuits thématiques.

D'après *Françoise CHOAY* dans son ouvrage *"l'Allégorie du patrimoine"*<sup>20</sup>, il a donné les manières générales de mise en valeur en mentionnant que « *Parmi les multiples opérations destinées à mettre le monument historique en valeur et à le transformer éventuellement en produit économique, j'évoquerai, simples jalons concrets de mon propos, quelques-unes de celles qui ont l'incidence la plus directe sur les édifices et sur leur approche par le public. De la restauration à la réutilisation, en passant par la mise en scène et l'animation. La mise en valeur du patrimoine historique présente des formes multiples, aux contours imprécis, qui souvent se confondent ou s'associent* ». <sup>21</sup>

Donc, il est considéré que la conservation et la restauration sont les principaux fondements de toutes opérations mise en valeur de patrimoine archéologique. Et d'autre part, la fédération française des Professionnels de la conservation et de la restauration (FFCR)<sup>22</sup> donne une définition de la conservation-restauration comme suit :

*"La conservation-restauration est une discipline qui se donne pour mission de sauvegarder la pérennité, le sens et l'intégrité matérielle des biens culturels au bénéfice des générations présentes et futures. Elle s'attache donc à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour transmettre notre patrimoine dans le meilleur état et dans les meilleures conditions possibles."*

Elle signifie que cette discipline c'est l'ensemble des interventions bien spécifiques qui cible la sauvegarde d'un objet patrimoniale ou d'un monument dans le respect de sa signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique. L'objectif fondamental de l'intervention de conservation-restauration n'est pas de remettre les biens à neuf, mais s'est de prolonger leur durée de vie dans ce qu'ils représentent comme liens entre les époques et les générations.

---

<sup>20</sup> *Françoise CHOAY, l'Allégorie du patrimoine ; 1992 ; p.158*

<sup>21</sup> *Françoise CHOAY, l'Allégorie du patrimoine ; 1992 ; p.159*

<sup>22</sup> *La FFCR (fédération française des professionnels de la conservation-restauration)*

## CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

La conservation-restauration comprend en plus de la restauration, la conservation préventive et la conservation curative. Le diagramme ci-dessous explique schématiquement ces axes.

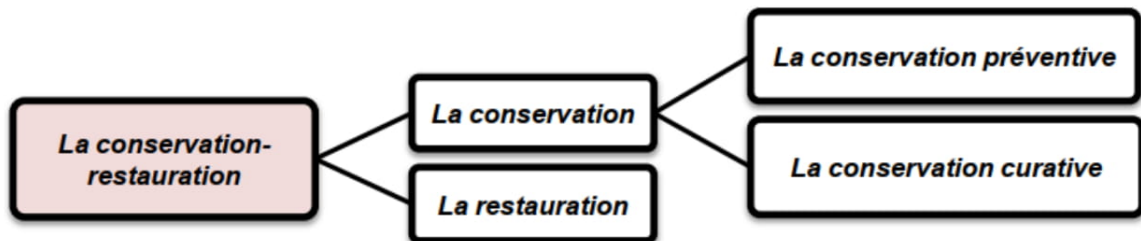


Figure 10 : Diagramme : les différents axes de la conservation-restauration

Source : la FFCR

### 3.1 Conservation préventive :

La conservation préventive regroupe l'ensemble des actions entreprises indirectement sur les biens patrimoniaux. Elle agit sur leur environnement afin d'en retarder la détérioration ou d'en prévenir les risques d'altération. Ces interventions permettent de favoriser ou de créer les conditions optimales de préservation du patrimoine archéologique, compatibles avec son usage social.

### 3.2 Conservation curative :

« La conservation curative comprend l'ensemble des actions entreprises directement sur les biens culturels dans le but de **stabiliser leur état**. Elle impose d'agir en priorité sur les altérations évolutives en arrêtant leur processus de détérioration. Ainsi, elle consiste parfois à renforcer structurellement le bien concerné. Elle se différencie d'une part, de la conservation préventive qui agit principalement sur l'environnement des œuvres et d'autre part, de la restauration qui vise plutôt à restituer la signification du bien culturel ». <sup>23</sup>

Il y a aussi des autres étapes de valorisation. Ces étapes découlent de la décision de doter le site des moyens de sa survie et de sa restitution au public. Le site est appelé à connaître une vocation singulière où l'accueil et l'encadrement du public, dans leurs aspects matériels, pédagogiques et économiques, appelleront l'adjonction de divers équipements et l'entrée en piste de différents partenaires.

<sup>23</sup> La FFCR (fédération française des professionnels de la conservation-restauration)

## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

La restauration, l'anastylose, les modèles sous forme de maquettes physiques et maquettes virtuelles, les parcours pour visiteurs commentés, les restitutions sous forme de dessins et les restitutions virtuelles ont été employés un peu partout dans les sites, là où les vestiges étaient dégradés, et où l'interprétation était nécessaire pour la compréhension des ruines.

### **3.3 Restauration :**

Dans la partie de restauration des vestiges, il y a plusieurs pratiques et plusieurs manières de maintenir en bon état les monuments et aussi de les mettre en valeur. « *La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques.... La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.* »<sup>24</sup>

#### **3.3.1 Consolidation des ruines et reconstruction de certaines parties manquantes :**

Connu comme la première méthode classique appliquée pour le but de la préservation et mise en valeur la majorité des sites archéologiques dégradés dans le monde.

C'est pour le résultat de remettre le site en bon état et si « c'est possible comme il était ». Remettre en bon état, veut dire consolider les parties qui menacent de s'effondrer. Consolider les parties de faible résistance, refermer les joints, reprendre les contours d'un liant, couvrir les crêtes des murs pour éviter les infiltrations des eaux de pluies.

« *Les éléments destinés à remplacer les parties manquantes doivent s'intégrer harmonieusement à l'ensemble, tout en se distinguant des parties originales, afin que la restauration ne falsifie pas le document d'art et d'histoire* »<sup>25</sup>

Presque dans tous les sites archéologiques de tout le bassin méditerranéen, des « restaurations » ont été conduites sur les vestiges, suite aux campagnes des fouilles.

#### **3.3.2 Anastylose :**

Désigne l'action de reconstruction d'un monument en ruine en se servant essentiellement des pierres d'origine retrouvées sur le site. Apparue après la redécouverte de l'héritage grec classique, et l'exaltation de la Grèce ancienne par Winckelmann, Goethe. Des visiteurs et des collectionneurs se rendaient sur place, ce qui a provoqué des fois des destructions. Ainsi, en 1834,

---

<sup>24</sup> Charte Internationale pour La Gestion Du Patrimoine Archéologique : Adoptée par l'ICOMOS en 1990.

<sup>25</sup> Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites (Charte de Venise).

## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

---

la Grèce votait une loi sur la protection des monuments historiques alors que depuis 1820, s'ouvrait un débat européen sur l'anastylose.

### **3.3.3 Restauration moderne :**

La restauration moderne **est** basée sur l'interprétation des ruines. Essentiellement la restauration des vestiges doit respecter certains principes très important résumé dans quatre (04) points :

#### **3.3.3.1 Intervention minimum :**

L'intervention là où il est nécessaire de restaurer, par exemple consolider surtout les parties qui menacent de s'effondrer, restaurer les grandes fissures, étayer les parties inclinées, mais jamais reconstruire le monument comme cela se faisait autrefois l'école française. Une ruine restera toujours une ruine. Seulement consolider pour la conserver, mais jamais restaurer au vrai sens du mot, la restauration ne se fait que sur un monument architectural complet.

#### **3.3.3.2 Réversibilité :**

Cela implique qu'il sera possible de se raviser et d'annuler l'intervention facilement et sans dommage pour l'œuvre.

#### **3.3.3.3 Intervention avec des matériaux pérennes :**

L'emploi de matériaux qui durent longtemps.

#### **3.3.3.4 « Distinguabilité », la distinction :**

Un traitement de restauration doit aussi rester discret mais visible par un examen simple. Il s'agit d'éviter la confusion avec les parties originales.

### **3.3.4 Restitution :**

Cette opération consiste à reproduire à l'identique un objet pour retrouver un état disparu. Elle est tolérée dans certaines conditions particulières, par exemple, lorsqu'elle est partielle et vise à préserver une cohérence d'ensemble, et dans le respect d'un état antérieur documenté précisément. La restitution à grande échelle est envisageable uniquement lorsque les valeurs symboliques priment. Il sont composées de trois types :

## CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

### 3.3.4.1 Restitution par la maquette :

Considérer comme l'une des premières méthodes de valorisation de patrimoine archéologique grâce Au début XIX<sup>e</sup> siècle la restitution des édifices se faisait sous forme de maquette à petite échelle. Les maquettes pouvaient servir pour l'étude, la démonstration, sinon pour mettre en valeur un monument, un site ; pendant les expositions.



Figure 11: Maquette du site de Djemila conservée au musée de Djemila

Source : <http://www.algerie-monde.com/parcs-naturels/djemila/>

On peut citer comme exemple la maquette du site archéologique de Djemila, Conservée au musée du site. La maquette représente toute la partie fouillée du site de Djemila, elle est composée de plusieurs parties, divisée suivant les différents quartiers. Elle est réalisée en plâtre, à l'échelle du 1/25<sup>ème</sup>. Le figure ci-dessous montre la partie Nord des grands thermes Sud de Djemila, avec, au premier plan les sous-sols et les citernes, la palestre et au fond les bains.

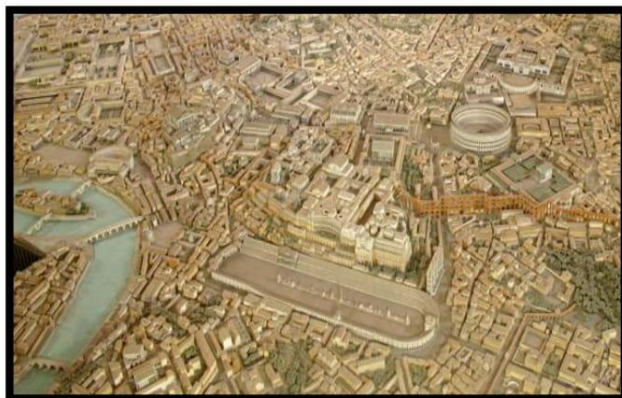
Nous avons aussi l'exemple de la maquette d'Imedghassen, le mausolée royal de Numidie qui fut présentée lors l'exposition universelle de Paris de 1867. Elle a servi de modèle pour plusieurs exemplaires de maquettes conservés dans divers musées de France. Une copie de cette maquette se trouve au musée de Cirta à Constantine.



Figure 12 : Maquette d'Imedghassen conservée au musée de Cirta à Constantine.

Source : <http://whc.unesco.org/fr/list/193/gallery/>

Une maquette très célèbre de la ville antique de Rome, réalisée en plâtre, à l'échelle du 1/250, par Italo Gismondi, entre 1933 et 1937



**Figure 13** : La maquette de Rome antique d'Italo Gismondi  
source :([https://www.unicaen.fr/cireve/rome/pdr\\_maquette.php?fic\\_hier=maquettesCompletas](https://www.unicaen.fr/cireve/rome/pdr_maquette.php?fic_hier=maquettesCompletas))

#### **3.3.4.2 La restitution sous forme de dessin manuel par le trait ou le “trompe-l’œil :**

Le visiteur s’intéresse mieux aux vestiges quand ils sont restitués avec ses représentations en trompe-l’œil, cette « muséalisassions » facilite la compréhension de l’édifice au visiteur. La restitution est représentée sur un tableau, sans toucher réellement aux vestiges. C’est une méthode peu coûteuse, sauf qu’elle demande une bonne connaissance de l’architecture du monument, il faut que le monument soit bien conservé et documenté. « *La restitution complète un motif par hypothèse ; les lignes directrices restituées*



**Figure 14** : Un emplacement muséographique d’une Restitution tridimensionnelle des Vestiges de la Heidenthor,

**Source** : (Accardi, 2014, p.38)

*sont clairement indiquées et chacun peut faire la part de l’existant et celle du restitué, à partir du moment où de vrais fragments sont inclus dans le schéma restitué. Mais une règle absolue est à maintenir, c’est de toujours bien distinguer le vrai du supposé en faisant clairement apparaître les contours des vrais fragments par rapport au dessin d’ensemble ».*<sup>26</sup>

---

<sup>26</sup> <https://www.cairn.info/revue-archeologique-2016-2-page-361.no32>

## CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Tout ce que nous venons de voir constitue autant de moyens de communication. A travers les vestiges restaurés et bien présentés, l'intention du conservateur est, certes, en premier lieu, la préservation pour les générations futures, mais aussi pour véhiculer des images et des messages que le texte seul ne pourrait transmettre. C'est une manière de « muséaliser » le site sans l'endommager.



**Figure 15** : L'état des lieux La Heidenthor de l'Archäologischer Park Carnuntum Niederösterreich en Autriche

Source : <https://www.alamyimages.fr>

### 3.3.4.3 Restitution virtuelle :

Il y a plus d'un siècle, des centaines de villes antiques furent fouillées, ces sites regorgeaient de vestiges dont la compréhension pouvait néanmoins échapper aux visiteurs qui ne possédaient pas les connaissances suffisantes pour l'appréciation de ces ruines. Aujourd'hui, la méthode de restitution des monuments est devenue indispensable à la compréhension et à la mise en valeur de ces vestiges. Avant de développer le sujet de la restitution, il faudrait, en premier, rappeler la définition de la restitution. La définition proposée par Jean-Marie Pérouse est la suivante : « *la représentation par le dessin ou par une maquette de l'aspect présumé d'un édifice mutilé ou détruit. Elle est la construction souvent hypothétique d'un édifice ou d'une partie d'un édifice disparu, mais aussi le rétablissement d'un parti primitif présumé* »<sup>27</sup>.

### 3.3.5 Restitution-restauration :

Aux origines de la restitution archéologique se trouve un vieux débat entre deux modèles opposés de restauration qui se sont développés au XIX<sup>e</sup> siècle.

D'un côté, Ruskin représente un point de vue « conversationniste » et conseille de ne pas intervenir sur les ruines : « *It is impossible, as impossible as to raise the dead, to restore anything that has ever been great or beautiful in architecture* »<sup>28</sup>.

<sup>27</sup> Pérouse de Montclos, 1972, p. 18

<sup>28</sup> Ruskin, 1849, 1988, p.194



## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

A l'opposé, Viollet-le-Duc conseille presque le contraire, la reconstruction totale des ruines. Ces deux courants ont énormément influencé et ont eu un impact sur les édifices importants en France. Avec ces deux courants opposés sont nées les différentes restitutions archéologiques : entre-les restitutions sur papier et les restaurations sur les monuments (restauration stylistique du courant de Viollet Le Duc) et en Angleterre avec le courant de Ruskin, la préservation des ruines comme elles existent.

**La restitution est** : « la représentation par le dessin ou par une maquette de l'aspect présumé d'un édifice mutilé ou détruit. Elle est la construction souvent hypothétique d'un édifice ou d'une partie d'un édifice disparu, mais aussi le rétablissement d'un parti primitif présumé ».

### **4 Protection et valorisation des sites archéologique en Algérie :**

La notion de patrimoine, et celle qui lui sont connexes, notamment le patrimoine archéologique, ont considérablement évoluées à travers le temps porte à des changements de leur état original. Fondamentalement, la protection peut être définie comme une opération visant avant tout à prolonger la vie d'un objet, En réalité, ce fut en Algérie qu'une prise de conscience de l'intérêt de patrimoine et des sites archéologiques. Autant que la protection est un acte permanent destiné à assurer, selon des moyens et méthodes scientifiques et techniques appropriés, la pérennité d'objets et de structures reconnus, exhumés ou mis en relief. En Algérie, la protection et la valorisation se résume pour que le patrimoine ou des sites archéologiques reste existant. Elle est effectuée par :

#### **4.1 Classement :**

Cette tâche relève essentiellement des prérogatives, selon les textes en vigueur, de la Commission Départementale des Monuments et Sites en relation étroite avec la Commission Nationale, lesquelles dépendent directement du Ministère de la Culture et de la Communication.<sup>29</sup> Le classement des biens culturel immobilier est une mesure de protection définitive. Le classement et l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments et sites historiques, s'effectue soit à la demande des propriétaires (qu'ils soient publics ou privés), d'associations, de simples ou

---

<sup>29</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Programme d'Aménagement Côtier (PAC) "Zone côtière algéroise", 2004.

## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

---

d'office par l'Etat. La demande est sensée être appuyée par un dossier comprenant les éléments d'informations suivants :

1. La nature de l'objet,
2. La situation géographique,
3. Le périmètre de classement,
4. L'étendue du classement,
5. Les servitudes particulières,
6. Les noms des propriétaires.

### **4.2 Inscription sur l'inventaire supplémentaire :**

Elle concerne les monuments et sites historiques qui "pour une raison quelconque » n'ont pu faire l'objet d'une procédure de classement définitif mais peuvent être, à tout moment, en tout ou en partie, inscrits sur un inventaire supplémentaire des sites et monuments. Cette inscription est prononcée par arrêté du ministre de tutelle après avis de la Commission Nationale, dans les mêmes conditions que la procédure de classement définitive. Cette inscription entraîne les effets généraux du classement pendant une durée de dix ans. Si après cette période le classement définitif n'intervient pas, le ministre procède à la radiation qui sera notifiée aux concernés par un arrêté de déclassement. Cette renonciation n'ouvre droit à aucune indemnité au profit des propriétaires. Le contenu de l'arrêté portant inscription sur l'inventaire supplémentaire est le même que celui du classement définitif.<sup>30</sup> Les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présente un intérêt du point de vue de l'archéologie peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire.

---

<sup>30</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2004), op. cit.,

**CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE  
ARCHEOLOGIQUE**

---

---

**4.3 Protection des abords :**

Ce type de protection qui complète les précédents, a pour tâche d'élargir la protection du bien classé ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire à son environnement immédiat et renferme une série de mesures de protection, parmi lesquelles on peut citer les dispositions suivantes :

- Aucune construction nouvelle ne peut être adossée à un monument classé ou proposé pour classement, ni élevée dans son champ de visibilité.
- Est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un monument tout immeuble bâti visible du premier ou visible en même temps que le monument et compris dans un rayon de 200 m.<sup>31</sup>

Si le site archéologique est inscrit sur l'une de ces catégories, ils sont être soumis à l'un des régimes de protection par : l'élaboration de (PPMVSA).

**4.4 Plan de protection et de mise en valeur pour les sites archéologiques et leur zone de protection (PPMVSA) :**

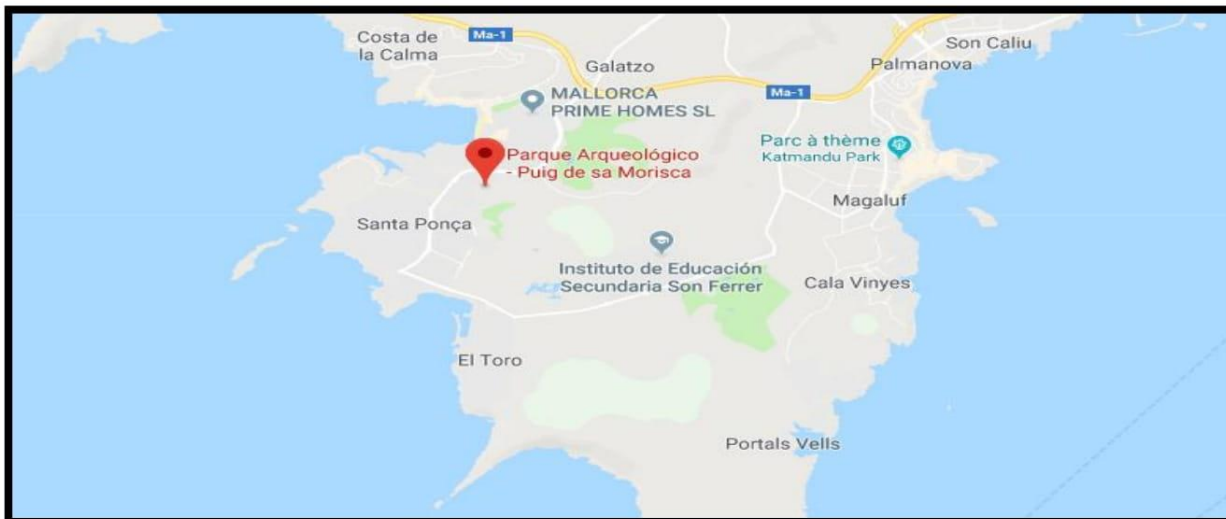
Le plan de protection et de mise en valeur fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation du sol s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de sa zone de protection.

---

<sup>31</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2004), op.cit..

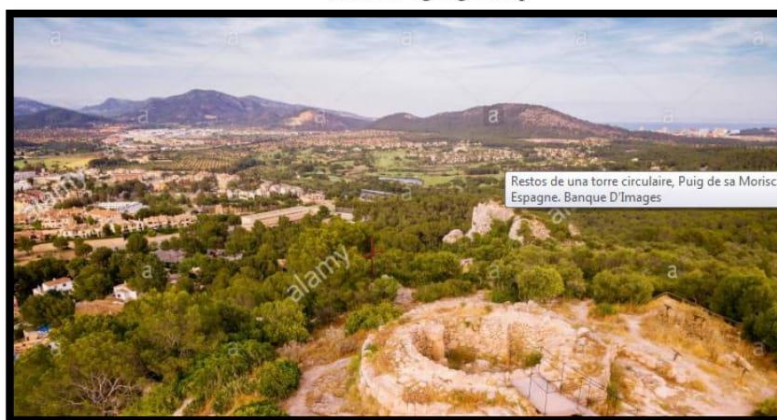
## **5 Exemples de projet de mise en valeur des sites archéologiques à travers le monde :**

### **5.1 Aménagement Parc archéologique *Puig de sa Morisca* ( Mallorca Espagne ):**



**Figure 7 :** situation du Parc archéologique Puig de sa Morisca élaboré par les auteurs

Source : google map



**Figure 8 :** Parc archéologique Puig de sa Moresca( Mallorca Espagne )

Source : <https://www.alamyimage.fr>

La commune de *Calvià* présente parmi ses nombreux attraits le parc archéologique de 35 hectares près de *Santa Ponsa*. Doté de plusieurs belvédères d'où l'on découvre de superbes panoramas et de 6 kilomètres de sentiers de randonnées, ce parc offre un relief varié atteignant une cote maximum de 119 m au-dessus du niveau de la mer. La période d'occupation du site

## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

archéologique s'étend du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. jusqu'à 1229, année où le roi Jacques 1<sup>er</sup> a débarqué à cet endroit même pour conquérir l'île occupée par les Sarrazins. Dans un rayon de 10 km, ont été localisés plus de 15 gisements, 9 éléments architectoniques d'intérêt ethnologique ainsi qu'une représentation des communautés végétales existant dans l'archipel.

*La Conselleria* du tourisme du gouvernement des Îles Baléares, par l'intermédiaire de l'INESTUR, a collaboré avec la municipalité pour adapter le parc aux visites et permettre ainsi au public de jouir de cet environnement naturel et culturel de la commune de *Calvià*

Avec la réhabilitation du patrimoine historique, culturel et naturel constituant un élément clé pour le développement de l'identité culturelle de *Calvià*, une série d'initiatives ont été formulées pour objectif de favoriser sa mise en valeur et insertion dans la vie et les dynamiques culturelles de *Calvià* et la constitution d'un patrimoine public historico-naturel.

Le parc obtenu plus spécialement des avancées significatives pour la réhabilitation de leurs contenus patrimoniaux culturels, et parmi ses interventions :

- Balisage de pistes
- Réalisation de gardes corps
- Création de nouvelle piste
- Délimitation d'accès
- Aménagement de chemins
- création des aires de repos
- création de points de vue panoramiques
- aménagement des pentes
- signalisation
- sécurisation des passages supérieurs

L'élaboration de ce plan de développement culturel et touristique intègre un volet important de la mise en valeur de site. Cette réflexion met en évidence l'intérêt d'une approche paysagère globale des sites archéologiques, qui donne une facilité de focalisation du regard sur les témoignages archéologiques particuliers et accroît la motivation du public.

### **5.2 Site de Bibracte en France :**

Le site archéologique de Bibracte est une agglomération fortifiée protohistorique. Elle s'étend sur 200 Ha, couverts aujourd'hui sous la forêt du Mont Beuvray, au cœur du Parc naturel régional du Morvan en Bourgogne. C'est un site archéologique majeur : à plusieurs reprises mentionnées par César<sup>32</sup>, il fut la capitale de l'un des principaux peuples gaulois protagonistes de

---

<sup>32</sup> « César » (en latin Caesar) était l'un des titres des empereurs romains

## CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

la Guerre des Gaules. Le site fait objet chaque année de fouilles archéologiques réparties sur une dizaine d'emplacements, aux quelles collaborent des scientifiques issus d'une dizaine de pays européens

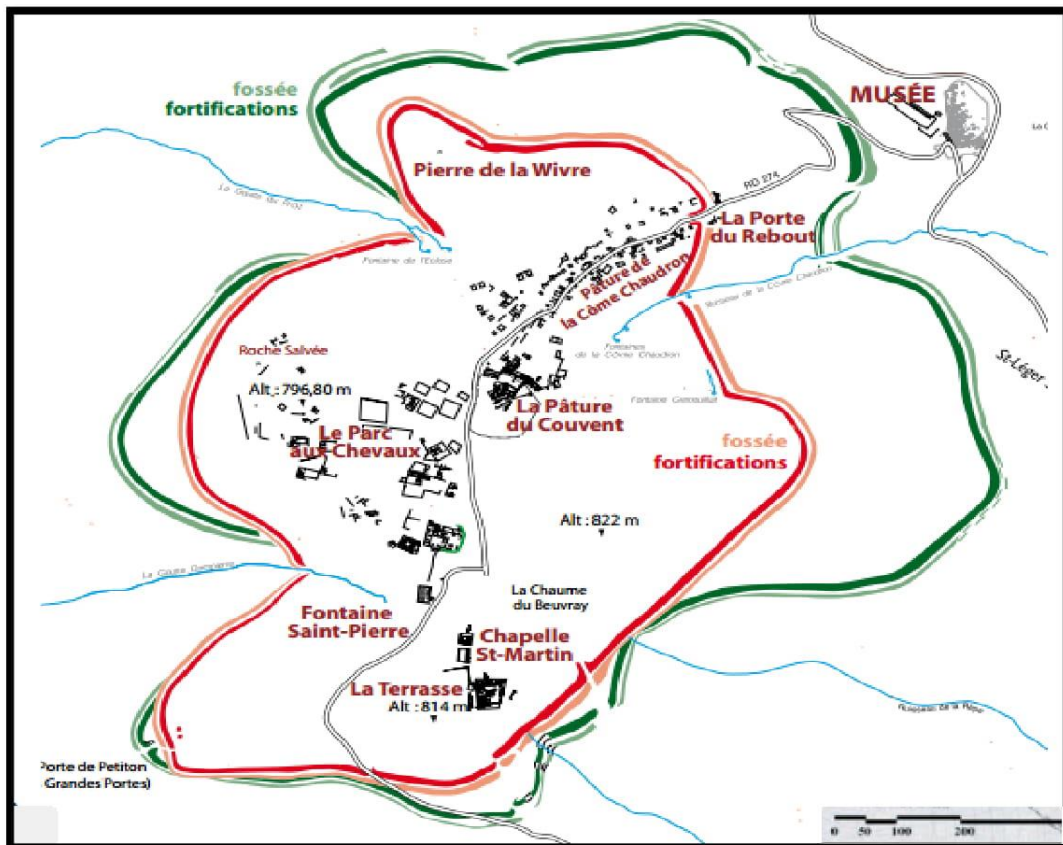


Figure 16 : plan archéologique de Bibracte

Source : Guichard v, Chazelle. « mettre en valeur l'invisible : réflexions sur le site archéologique de Bibracte (Nièvre, France) »

Le projet de présentation et de mise en valeur des vestiges archéologiques de ce site a une double vocation :

- D'abord, faire du site une vitrine de l'archéologie celtique et diffuser ses valeurs à travers une présentation in situ qui favorise la rencontre du public et les spécialistes travaillant dans les fouilles.



## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

### 1- L'exposition ou niveau de centre d'interprétation (musée) :

- La visite dans le musée commence par film audiovisuel d'une quinzaine de minutes qui résume l'histoire de cette capitale. Puis le parcours commence par la nécropole qui se trouve à l'entrée de l'oppidum. Elle est illustrée par des enclos funéraires représentés à l'échelle réelle et par des objets recueillis dans les tombes. Avec la présentation d'une maquette explicative
- l'exposition traite la vie quotidienne de ce peuple. Elle reconstruit un atelier de bronziers, un intérieur gaulois à l'échelle réelle et des témoignages de l'architecture « romanisée » des derniers temps de l'oppidum. Le musée démontre également la maîtrise des techniques de l'artisanat à travers l'exposition des armes et des outils issus de différents musées européens. Ainsi que les techniques agricoles à travers le modelé agricole d'une ferme et des outils d'agricole.
- La visite dans le centre d'interprétation peut se faire à l'aide d'un audio guide qui enrichit l'information de l'exposition, mais son utilisation n'est pas indispensable. Le musée dispose également d'un espace pour des expositions temporaires, d'un amphithéâtre en plein air, ainsi que de service pour le confort des visiteurs d'une boutique et d'un salon de thé et un restaurant de découverte autour de la cuisine gauloise.

### 2- Les interventions sur les vestiges découverts sur le site sont guidées par les principes suivants :



**Figure 18** : Les places belvédères pour les compréhensions de cadre géographique et paysager du site.

**Source** : <http://www.bibracte.fr>

- la continuité visuelle sur la ville permettant une compréhension spatiale. La clarté des logiques de relief (assise géographique) fait partie du « sens » du lieu. Ce principe s'est traduit par la mise



## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

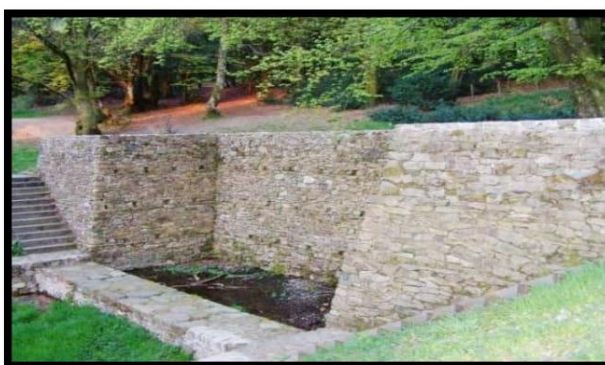
en évidence la structure paysagère du site, les points hauts, ensellements, vallons ; relation avec les collines et vallées alentour...etc. .

- La reconstitution (bassin fontaine et mur) des mises en scènes dans des espaces particuliers comme les portes, les percées dans les murs les lieux belvédères.



**Figure 19** : Reconstitution du bassin de la ville gauloise

Source : <http://www.bibracte.fr>



**Figure 20** : Reconstitution de la Fontaine de la ville gauloise

Source : <http://www.bibracte.fr>

- Des parcours thématiques gérés par des visites guidées qui débutent depuis l'espace d'accueil du musée (centre d'interprétation) installé sur le site et suivent la succession des fouilles.

- la circulation des visiteurs sur des cheminements piétons gardant son aspect forestier



**Figure 21** : Cheminements du site gardant son aspect forestier

Source : <http://www.bibracte.fr>

- l'exposition des fouilles en cours d'exécution qui permet au public de rencontrer les spécialistes et échanges d'information importants.

## **CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

- Pour la protection des fouilles des agents atmosphériques, des abris provisoires en textiles sont mis en place. Ceux-ci sont considérés comme des abris modulables et ne nécessitent pas des engins lourds pour le levage et évite toute action irréversible dans le site.



**Figure 22** : présentation des fouilles en plein exécution

Source : <http://www.bibracte.fr>



**Figure 23** : Un abri des fouilles totalement réversible, modulable

Source : <http://www.bibracte.fr>

Le site de Bibracte a élaboré un nouveau type de développement culturel et touristique qui participe à donner un nouveau sens de valorisation. Cette réflexion nous a conviennne que le site archéologique pouvait lui-même être considéré comme un paysage. Le visiteur du site comprend facilement que l'approche paysagère soit particulièrement opérante pour mettre en valeur des vestiges archéologiques.

**CHAPITRE 2 : MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE  
ARCHEOLOGIQUE**

---

---

**Conclusion :**

Dans ce chapitre, où plusieurs méthodes relatives aux mises en valeur et protection du patrimoine archéologique ont été présentés, nous avons remarqué l'évolution de ses méthodes ainsi qu'en même temps la complexité et quelque fois leur enchevêtrement.

Dans toutes les méthodes adoptées par l'Algérie dans le domaine de la protection et la mise en valeur, aujourd'hui les sites archéologiques au cœur de nombreux défis. Les difficultés que rencontrent ces derniers sont multiples et variée qui peuvent entraîner une disparition de ces preuves tangible du passé lointain, force de reconnaître qu'aucune stratégie d'entretien préventif n'est appliquée pour les monuments dans sites archéologiques. Donc nous avons vu plusieurs méthodes qui ont été appliquées pour la protection et la mise en valeur des vestiges archéologique, Les différentes « restaurations », les différentes « muséalisations » mises en valeur. Intervention sur des aires archéologiques avec des activités liées à la mise en valeur et à la communication culturelle basée sur des parcours muséales/ culturels.

# **Chapitre 3 :**

**Notions du tourisme, tourisme culturel  
et sa relation avec le patrimoine  
archéologique**

## **Chapitre 3 : notions du tourisme, tourisme culturel et sa relation avec le patrimoine archéologique :**

### **Introduction :**

Le tourisme représente une partie importante dans la vie, la société et l'économie des pays développés. Parmi les méthodes de valorisation du patrimoine archéologique on a le tourisme culturel dont nous avons déjà abordé au deuxième chapitre. Dans ce chapitre nous allons tout d'abord expliquer les différents mots clés de celui du tourisme en général et faire quelques rappels relatifs à cette catégorie de tourisme, avant d'aborder la question de valorisation du patrimoine archéologique par le biais du tourisme culturel.

### **1 Le tourisme :**

#### **1.1 Définition :**

Selon Larousse le tourisme est : « Ensemble des activités, des techniques mises en œuvre pour les voyages et les séjours d'agrément. »<sup>33</sup>

Selon l'encyclopédie Universalis le tourisme est "l'expression d'une mobilité humaine et sociale fondée sur un excédent budgétaire susceptible d'être consacré au temps de déplacement d'agrément, s'appuie sur un ou plusieurs types de loisirs conjugués ou successifs."

« Les activités des personnes qui se déplacent dans un lieu qui se situe en dehors de leur espace d'environnement habituel pour une durée inférieure à une limite donnée et dont le motif principal est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le lieu visité »<sup>34</sup>.

« Action de voyager pour son plaisir, ensemble des questions d'ordre technique, financier ou culturel que soulève dans chaque pays ou chaque région, l'importance du nombre de touristes »<sup>35</sup>.

#### **1.2 Impacts du Tourisme :**

**Sur le plan socioculturel :** Possibilité d'extension culturelle de la conscience et de la personnalité individuelle ou collective.

---

<sup>33</sup> Grand Larousse illustre, dictionnaire encyclopédique pour tous-1983, librairie Larousse, Paris, France.

<sup>34</sup> Organisation mondiale du tourisme (OMT).

<sup>35</sup> Dictionnaire Larousse.

## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

---

**Sur le plan économique :** Il permet l'équilibre des balances commerciales par la circulation rapide des monnaies au niveau national et international et permet également l'équilibre régional, ainsi que la création d'emplois.

**Sur le plan politique :** Il favorise les échanges et permet aussi de faire connaître le pays et lui donner une importance politique (contact et changement d'idées).

### **1.3 Différents types du tourisme :**

Selon la motivation exercée, on peut classer le tourisme comme suit :

**Tourisme d'affaires :** Ce type de tourisme a un intérêt professionnel, technique ou scientifique, il se pratique en toute saison dans le cadre de : missions, congrès, séminaires, foires, salons d'exposition et autres meetings, et s'accompagne de visites touristiques, d'exécution, de spectacles, etc. Ce tourisme est lié aux effets de la mondialisation des échanges.

**Tourisme de santé :** C'est un tourisme de récréation et de repos en vue surtout de recevoir des soins médicaux. On a assisté à l'édification de nombreux équipements répondant à ce critère (thermalisme et thalassothérapie). Actuellement ce genre de tourisme occupe une place très importante dans le marché, car il a su joindre, l'utile à l'agréable.

**Tourisme thermal :** A pour but de visiter et profiter des bienfaits des sources minérales chaudes réputées pour les cures.

**Tourisme climatique :** Il concerne des sites au climat particulier, situés généralement au sommet des montagnes permettant des hébergements, offrant de bonnes conditions de vie et donnant la possibilité de pratiquer les différents sports d'hiver, invitant ainsi les gens pour un séjour prolongé.

**Tourisme culturel et religieux :** Ce type de tourisme est lié à des activités religieuses et culturelles, et la découverte des sites archéologiques, telle que les pyramides d'Égypte car le déploiement actuel du tourisme conduit à la recherche de formules culturelles susceptibles d'atténuer l'excès de commercialisation et de banalisation. Ce type concerne les villes connues par leur aspect architectural, ou par leur importance historique et culturelle. Donc, c'est un déplacement effectué dans le but de visiter des villes touristiques et historiques (Rome, Égypte, Venise,...).

## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

---

**Tourisme d'agrément et de loisirs :** Il peut être un tourisme culturel dont le but est de visiter les édifices et connaître d'autres civilisations. Il peut être, aussi un tourisme récréatif, artisanal.

### **1.4 Fonctions du tourisme :**

Tous les besoins touristiques sont liés à des fonctions complémentaires qui sont :

- Fonction de cures thérapeutiques : centre de thalassothérapie, centres de remise en forme...
- Fonction d'hébergement : hôtels, village de vacances, résidence, location, camping.
- Fonction de restauration : restaurant, cafétéria.
- Fonction de transport : aérien, maritime, routier, ferroviaire
- Fonction ludique et sportive : terrains de sport, de golf, piscines, port de plaisance (yachting)
- Fonction de promenade et de repos : les jardins, espaces verts, les promenades.

## **2 Tourisme en Algérie :**

Contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen, l'Algérie n'a pas accordé au secteur du tourisme un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement depuis l'indépendance. Ceci est dû au modèle de développement choisi qui n'a pas accordé à la promotion de ce secteur une grande importance, bien que les orientations contenues dans les différents textes réglementaires lui attribuent des missions en matière de création d'emploi, et d'économie.

Donc le fait d'avoir des potentialités touristiques n'a pas conduit l'Algérie à disposer d'une culture touristique.

Aujourd'hui, le secteur du tourisme est au cœur des réformes économiques, raison pour laquelle l'état a pris le parti de s'engager pleinement dans le processus et d'élever le secteur du tourisme au rang de priorité nationale.

Les participants aux travaux de la conférence sur le "développement et la promotion du tourisme culturel" ont appelé à Alger, lors de la clôture de cette manifestation à l'impératif de valoriser et d'exploiter les sites archéologiques, les monuments historiques et les parcs culturels dans les activités touristiques à même d'élaborer une nomenclature pour les métiers du tourisme culturel tout en adoptant les Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faire promotion au tourisme national et local.

## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

Les participants débattu l'importance de l'exploitation des sites archéologique dans l'activité touristique, l'appui à la formation et l'adoption des Technologies de l'information et de la communication en vue de promouvoir le tourisme culturel, ont recommandé l'affectation d'espaces adéquats à l'activité touristique, commerciale et artisanale près des sites archéologiques ainsi que l'accompagnement des artisans en matière de commercialisation et de promotion du produit artisanal au niveau des sites touristiques à caractère culturel tout en leur accordant des avantages fiscaux.

Outre le renforcement de la sécurité et du contrôle, ils ont souligné, également, la nécessité de rationaliser l'exploitation des sites archéologiques et des monuments historiques à même de renforcer l'investissement au niveau de ces sites en permettant aux agences de voyages agréées d'ouvrir des locaux selon les normes près de ces sites pour assurer des prestations touristiques.

Il faut noter que le développement du secteur touristique n'est plus un choix, c'est un impératif national dans le sens où il constitue un moteur de développement économique et une source de diversification de l'économie nationale en la rendant moins dépendante des hydrocarbures.

### **2.1 Atouts du tourisme en Algérie :**

L'Algérie dispose d'un gisement touristique reconnu pour être d'une grande originalité, aussi bien en Afrique, qu'au sein du bassin méditerranéen. Les ressources naturelles et l'ensemble des potentialités qu'offre le milieu physique constituent des facteurs favorables à l'activité touristique<sup>36</sup>.

L'Algérie bénéficie d'atouts naturels importants tels que ses plages en général encore à l'état sauvage, des paysages et des zones comme le Sahara algérien. L'Algérie compte 10 parcs nationaux parmi lesquels le Parc culturel du Tassili (100 000 ha) ou le Parc culturel de l'Ahaggar (Hoggar) (380 000 ha).

Les amateurs de randonnées ont accès aux vastes montagnes de Kabylie. Malgré ce que l'on pense, l'Algérie dispose aussi d'un domaine skiable à Tikjda ainsi que des stations thermales.

Sur le plan architectural, on peut noter de fortes influences berbère, arabe, espagnole et française consécutive à la colonisation mais aussi des œuvres plus contemporaines. La grande poste d'Alger reste un monument remarquable de type néo-mauresque, œuvre de et Marius Toudoire.

---

<sup>36</sup> SAHEL SIDI MOHAMMED et Mme KERRIS BAHIDJA CHERIFA, Nouvelle politique pour la relance du secteur touristique en Algérie: quelle stratégie ?, 2ème Journée de Recherche sur le Tourisme, Groupe Sup de Co La Rochelle, Université Aboubakr Belkaid-Tlemcen (Algérie), 3 Avril 2009.



## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

---

La Casbah d'Alger est également un lieu de visite classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982.

Toutes ces potentialités confirment que l'Algérie possède d'énormes atouts qui la prédestinent à devenir un pôle touristique de premier ordre et un refuge pour les touristes amoureux de découvertes, de loisirs et de connaissances d'une culture originale.

### **2.2 Potentialités et spécificités du secteur touristique en Algérie :**

L'Algérie dispose d'un trésor touristique reconnu pour être d'une grande originalité, aussi bien en Afrique, qu'au sein du bassin méditerranéen sinon mondial. Les ressources naturelles et l'ensemble des potentialités qu'offre le milieu physique (dans les domaines énergétique, minier, forestier, agricole, maritime, halieutique et thermal) constituent des facteurs favorables à l'activité touristique :

- 1200 km de côte avec une trentaine de caps et autant de plages.
- Diversité de paysages et de sites naturels (montagnes et forêts, Sahara et oasis)
- Majestueuses montagnes, couvertes d'un beau manteau de neige pendant plusieurs mois de l'année telle que (Djurdjura).
- Falaises des grottes
- Énormes dunes au Sahara, Bels oasis (Béni Abbés), Belles palmeraies
- Douceur du climat avec plusieurs journées ensoleillées par an.
- À ces ressources naturelles, s'ajoutent tous les éléments du patrimoine culturel et historique
- L'histoire variée de l'Algérie (Phéniciens, romains, vandales, musulmans, Turcs, et enfin les Français), a laissé place à un grand nombre de villes, sites et monuments historiques, telles que (Timgad, Lambèse, Djemila...). -L'Algérie est caractérisée par une culture diversifiée avec une population généreuse sans oublier le caractère traditionnel de cette population.

### **2.3 Handicaps du tourisme en ALGERIE :**

Déficit qualitatif et quantitatif des hébergements touristiques.

- Une prépondérance de l'hôtellerie urbaine.
- Insuffisance de l'hôtellerie moyenne de gamme. Un secteur thermal et de thalassothérapie très peu développé.

## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

---

- Absence d'une culture touristique.
- Un environnement peu attractif pour le touriste (impropre, déchets...). Manque de qualification et de performance des Personnels.
- L'absence de professionnalisme. La faiblesse des services.
- Moyens de promotion et de communication insuffisants (revues, médias ...).
- Faible niveau d'exploitation touristique des sites culturels et naturels.
- Faiblesse de l'implication du mouvement associatif.
- L'image de la situation algérienne sur le plan sécuritaire.

### **2.4 Contraintes du tourisme en Algérie :**

L'Algérie est la plus faible destination touristique en méditerranée loin après le Maroc et la Tunisie, cette situation est causée par l'existence de nombreuses défaillances parmi lesquelles<sup>37</sup> :

- \_ Absence de lisibilité des produits du tourisme algérien,
- \_ Mauvaise qualité et une sous-capacité de l'hôtellerie et hébergement,
- \_ Manque de professionnalisme des voyagistes,
- \_ Manque de qualification et de performance des personnels,
- \_ Faible qualité du produit et des prestations,
- \_ Faible qualité des transports et manque d'accessibilité, notamment dans le Grand-Sud,
- \_ Faible pénétration des technologies de l'information et de la communication dans le tourisme,
- \_ Banques et services financiers inadaptés,
- \_ Gouvernance et organisation inadaptées au tourisme moderne et déficit du Marketing de la destination Algérie.

Tous ces points ont négativement affecté la "destination Algérie" qui se classe à la 147ème Position d'un total de 174 pays<sup>38</sup>.

### **2.5 Formes de tourisme en Algérie :**

Le climat et la diversité des sites, les atouts naturels et le patrimoine culturel, historique de l'Algérie, font d'elle une destination tout à fait indiquée pour la pratique du tourisme sous ses différentes formes et comme l'a décrit *Jean Méliá* : "*L'Algérie, terre d'élection du tourisme*"

On peut donc distinguer :

---

<sup>37</sup> Nabila Saïdoun ; Tourisme en Algérie: Les onze péchés capitaux du secteur, Liberté Algérie Publiée le : 12/11/2007

<sup>38</sup> SAHEL SIDI MOHAMMED et Mme KERRIS BAHIDJA CHERIFA, Nouvelle politique pour la relance du secteur touristique en Algérie: quelle stratégie ?, 3 Avril 2009

## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

---

-Le tourisme côtier, Le tourisme de montagne, Le tourisme thermal, Le tourisme culturel, Le tourisme sportif et Le tourisme saharien

Le tourisme balnéaire est le premier type de tourisme en Algérie en matière fréquentation. Il profite des conditions favorables : littoral de 1200 km, climat relativement chaud lors de la saison estivale et disponibilité relative des hôtels. Le tourisme saharien se classe en seconde place quant aux autres types, ils drainent en majorité les nationaux malgré les potentialités qu'ils offrent.

### **3 Politique du tourisme en Algérie :**

Les évènements tragiques du début des années 1990 ont retardé le développement des infrastructures et découragé bon nombre de touristes d'y séjourner. Cependant la tendance tend à s'inverser avec un retour des étrangers.

**Alors on peut dire que le tourisme en Algérie s'apprête à faire ses premiers pas.** L'Algérie a mis en place une politique très promouvant envers le développement de la culture, par un plan d'aménagement des biens suivant :

➤ **Promotion des arts :**

- Restauration des biens culturels et la recherche archéologique.
- Développement des pôles artistiques et culturels.
- Réalisation et restructuration des musées à travers le territoire.
- Promotion de recherche historique, préhistorique....

➤ **Valorisation du patrimoine culturel :**

- L'objectif était de localiser les ressources patrimoniales matérielles ou immatérielles, de les étudier, de les généraliser de façon à les pérenniser

➤ **Formation artistique :**

- Les différentes formations artistiques.
- Renforcement de l'infrastructure culturelle par les différents types d'intervention urbaines.

#### **4 Binôme « CULTURE – PATRIMOINE » :**

La culture s'associe étroitement au patrimoine, dans le sens où les composantes « valeurs » entre en jeu ; en effet c'est à travers le patrimoine que se reconnaissent les valeurs partagées par la société et autour desquels se développe une « identité culturelle ». Tel qu'elle se définit, la culture s'appréhende à travers l'ensemble des spécificités acquises par la société dans son rapport avec son milieu et cela sur plusieurs générations, cela induit l'inclusion de tout héritage et l'adoption d'une dimension essentiellement patrimoniale. Notre attention sur le patrimoine vient de sa capacité à exprimer notre culture et à véhiculer maintes de ses valeurs, il est alors le champ idéal où se concrétise la culture et se transmet ; d'ailleurs c'est le vocable « patrimoine culturel » qui met en évidence l'association des deux termes, dans le sens où l'un renvoie à l'autre ; « *Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent par-delà le régime de propriété de biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution, cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux* »<sup>39</sup>.

#### **5 Tourisme culturel :**

Le tourisme culturel est une forme de tourisme qui a pour but de découvrir le patrimoine culturel d'une région et, par extension, le mode de vie de ses habitants. Phénomène social et économique de fond dans le monde contemporain, le tourisme culturel représenterait de 8 % à 20 % des parts du marché touristique. Cette part a nettement augmenté ces dernières années avec la création d'offres commerciales spécifiquement ciblées sur des destinations culturelles (parfois par des opérateurs spécialisés) et de sites permettant d'appréhender celui-ci.). Si les poids lourds du tourisme (Espagne, États-Unis, France, Italie, Égypte...) sont des destinations touristiques et culturelles, tous les pays européens jouent à présent la carte du tourisme culturel en s'appuyant sur leurs patrimoines matériels et immatériels pour attirer les touristes et les visiteurs.

La notion de tourisme culturel est difficile à appréhender en tant que pratique sociale spécifique au sein des pratiques touristiques et des pratiques culturelles. Cependant, on constate que toute l'imagerie médiatisée des lieux touristiques les plus divers (Acapulco, Côte d'Azur, Fjords

---

<sup>39</sup> UNISCO [http : //portal.unesco.org/culture](http://portal.unesco.org/culture)

## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

de Norvège, Kéna, Iles du Pacifique,) nourrit le monde entier de représentations à forte dimension culturelle.

L'Organisation mondiale du tourisme le définit au sens étroit en tant que « mouvements de personnes obéissant à des motivations essentiellement culturelles telles que les voyages d'études, les tournées artistiques et les voyages culturels, les déplacements effectués pour assister à des festivals ou autres manifestations culturelles, la visite de sites et de monuments, les voyages ayant pour objet la découverte de la nature, l'étude du folklore ou de l'art, et les pèlerinages »<sup>40</sup>.

La force du lien entre culture et tourisme trouve son explication dans l'acte de loisir (temps libre), hors de son lieu de résidence et mû par des motivations diverses (plage, découverte, campagne, soleil, affaires, pèlerinage, croisière, séjour linguistique etc.). Celles-ci se concrétisent dans un choix de destination et de forme de voyage et séjour qui renvoient tous deux à des paramètres de l'ordre de l'identitaire, de l'imaginaire et de la représentation.

Considérer ainsi le tourisme culturel comme une catégorie spécifique de lien entre culture et tourisme, c'est considérer qu'il est lié à une décision consciente de « se cultiver par divers moyens touristiques ». Bref, qu'il est un moyen par lequel un voyageur visera l'élargissement de son horizon intellectuel. Toutefois, cette conscience n'est pas nécessairement celle d'un tourisme culturel explicitement formulé par l'individu qui s'en tiendra souvent à des motivations plus simples comme celles énoncées précédemment. Il s'agit donc lorsqu'on parle de tourisme culturel d'une catégorie de pratique sociale et d'offre construite a posteriori.

### **5.1 Typologie de touriste culturel :**

Les trois principaux types de touristes culturels sont<sup>41</sup>:

#### **Touriste motivé par la culture :**

- Choisit une destination vacances selon ses offres culturelles.
- S'intéresse principalement aux activités éducatives et aux occasions d'apprentissage.

---

<sup>40</sup> *L'Organisation mondiale du tourisme* : Réseau de veille en tourisme, Chaire de tourisme Transat (2011) *Arrimage tourisme et culture*, Atelier du 24 mars 2011.

<sup>41</sup> Réseau de veille en tourisme, Chaire de tourisme Transat (2011) *Arrimage tourisme et culture*, Atelier du 24 mars 2011.

## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

---

- Compte pour environ 5% des touristes culturels.

### **Touriste inspiré par la culture :**

- Visite des sites culturels et historiques de grande renommée et désire faire de son voyage une expérience unique.
- peu enclin à revenir une seconde fois à un même endroit.
- intéressé par les destinations connues et réputées.

### **Touriste attiré par la culture :**

- Que ce soit à l'intérieur d'un voyage de villégiature, de vacances-nature, d'un court séjour, d'un voyage d'affaires ou de motivation, la culture fait fréquemment partie des vacances de ce type de visiteur sans que cela ne constitue toutefois le but premier de son voyage.
- L'importance du segment de marché des « attirés » est notable.

## **6 Charte internationale du tourisme culturel :**

L'ICOM<sup>42</sup> a depuis longtemps porté une attention constante aux problématiques touchant à la protection et à la conservation du patrimoine culturel et naturel mondial dans un contexte de développement du tourisme.

Selon la charte internationale du tourisme culturel en 1999 qui est pour le but de La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine qui Adoptée par ICOMOS à la 12<sup>e</sup> Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999 en conclue les objectifs et les principaux suivant :

### **6.1 Les objectifs de la charte du tourisme culturel :**

- Faciliter l'accessibilité aux communautés d'accueil et aux visiteurs par les encouragements des participations aux opérations de conservations et de gestion du patrimoine.
- Promouvoir et gérer le tourisme dans le respect et la mise en valeur du patrimoine et des cultures vivantes des communautés d'accueil. A travers les encouragements du travail de l'industrie touristique.

---

<sup>42</sup> Conseil International des musées

## **CHAPITRE 3 : NOTIONS DU TOURISME, TOURISME CULTUREL ET SA RELATION AVEC LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

---

- Compréhension de l'importance et la fragilité des ensembles patrimoniaux, des collections, des cultures vivantes dans le souci de les sauvegarder à long terme ; à travers l'encouragement des dialogues entre les responsables du patrimoine et ceux des industries du tourisme.
- Développement des projets et des stratégies qui touchent à la
- Présentation et l'interprétation des ensembles patrimoniaux et des activités culturelles dans le contexte de leur protection et de leur conservation ; à travers l'encouragement des propositions des programmes et politiques.
- L'amélioration les conditions de gestion et de conservation du patrimoine à travers les encouragements des institues nationales.

### **6.2 Principes de la charte du tourisme culturel :**

Parmi les principes de cette charte :

- Il faut garantir la compréhension du patrimoine et de la culture à travers le bon accueil de visiteur et la bonne protection du patrimoine.
- Il faut garantir la durabilité du patrimoine et ses valeurs pour garantir le profit des générations actuelles et future.
- Il faut assurer aux visiteurs une bonne expérience à travers l'ensemble des opérations de mise en valeur des ensembles patrimoniaux.
- Les programmes de promotion touristique doivent protéger et valoriser les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.
- Les programmes de promotion touristique doivent protéger et valoriser les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel

Ont conclu que cette charte a développé que "le tourisme a été et demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels... Il est de plus en plus largement reconnu comme une force positive qui favorise la conservation du patrimoine... le tourisme peut saisir les caractéristiques économiques du patrimoine et les utiliser pour sa conservation en créant des ressources, en développant l'éducation et en infléchissant la politique."<sup>43</sup>

Donc le tourisme culturel est un facteur de mise en valeur de patrimoine.

---

<sup>43</sup> Charte internationale du tourisme culturel ; la gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif ; Adoptée par ICOMOS à la 12<sup>e</sup> Assemblée Générale au Mexique ; Octobre 1999.

## **7 Tourisme culturel et le patrimoine :**

Le tourisme culturel un lien entre le patrimoine et tourisme.

### **Patrimoine culturel : facteur de développement touristique :**

Dans son ouvrage intitulé "Patrimoine culturel et tourisme alternatif", Jean-Marie a expliqué le rapport que peut représenter le tourisme culturel pour le développement économique et l'emploi local en estimant que "les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en termes d'emplois induits ou de développement économique local."<sup>44</sup>

Françoise CHOAY a confirmé dans son ouvrage "L'Allégorie du patrimoine" l'intérêt à toute la nation en affirmant que "l'industrie patrimoniale représente aujourd'hui, directement ou non, une part croissante du budget et du revenu des nations. Pour nombre d'états, de régions, de municipalités, elle signifie la survie et l'avenir économique, et c'est bien pourquoi la mise en valeur du patrimoine historique est une entreprise considérable."<sup>45</sup>

Yves Bonard et Romain Féli résumant ces points de vue en disant que "pour la mise en tourisme culturel ..., la valorisation patrimoniale constitue un volet stratégique essentiel."<sup>46</sup>

## **8 Avantages et répercussions du tourisme culturel :**

Le tourisme culturel a des effets positifs et a d'autres négatifs

### **8.1 Avantages du tourisme culturel :**

Les effets du tourisme peuvent être très positifs en termes de dynamisme économique, diversification des activités, de création d'emplois<sup>47</sup> ; il permet par exemple :

- Le Développement économique, social et culturel.
- La sauvegarde le patrimoine des villes historiques.
- La valorisation de l'identité culturelle et la diversité culturelle.
- L'intégration culturelle grâce aux relations qui se nouent entre les visiteurs.

---

<sup>44</sup> Jean-Marie BRETON ; Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe, Afrique, Caraïbe, Amérique) ; éditions KARTHALA ; 2009 ; p. 25.

<sup>45</sup> CHOAY Françoise, L'allégorie du patrimoine, Éd du Seuil, Paris, 1992 , p.169

<sup>46</sup> Yves BONARD et Romain FELLI ; Articulo, Patrimoine et tourisme urbain. La valorisation de l'authenticité à Lyon et Pékin ; revue de sciences humaines ; 2008.

<sup>47</sup> Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR ; le tourisme dans le monde ; 6ème édition Bréal ; septembre 2005 ; p.53.



## **8.2 Répercussions du tourisme culturel :**

Parmi les inconvénients du tourisme culturel

- Dégradation des sites et monuments historiques.
- Surexploitation des sites historiques.
- Perturbation de l'équilibre culturel des lieux historiques.
- Banalisation des sites historiques.
- Dégradation de l'environnement.

### **Conclusion :**

D'après ce qui a précédé, nous avons constaté qu'il est nécessaire d'adopter le tourisme culturel dans les stratégies touristiques en Algérie à condition d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine archéologique qui nécessite une intervention rapide. Le tourisme et l'archéologie ont toujours entretenu des relations peu harmonieuses. Alors que le premier cherche comment tirer profit du patrimoine en tant que bien de consommation touristique, le second cherche à conserver le premier ainsi qu'à le protéger.

Face à ce que nous avons vu dans ce chapitre, nous pouvons dire que l'Algérie est en retard en matière de tourisme et précisément de type culturel. Se mettre au niveau de ses voisins nécessite de grands efforts. Néanmoins, pour développer un tourisme culturel, économiquement rentable et qui ne sera pas rejeté par la population, le pays doit profiter des expériences d'autrui mais aussi de ses propres échecs.

# **Chapitre 4 :**

**Cas d'étude (site archéologique de  
Tipaza)**

## Chapitre 04 : Cas d'étude (parc archéologique ouest de Tipaza)

### Introduction :

Dans ce chapitre, nous essayerons de proposer des orientations et des prescriptions techniques des connaissances acquises tout au long de la recherche pour guider le projet de présentation au public du site archéologique de Tipasa. Le choix de ce cas d'étude n'est pas fortuit ; les éléments majeurs qui ont guidé notre réflexion vers ce site monumental sont :

- L'importance des témoignages qu'il porte ; le site archéologique de Tipasa est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité depuis 1982. Malgré tout cela, la présentation au sens moderne du mot abordée au long de notre recherche reste inexistante.
- Le site souffre des difficultés de gestion et de conservation en l'absence d'outil réglementaire, ce qui a induit à son inscription sur la liste du patrimoine en péril en 2002 après un rapport élaboré par l'UNESCO.

### 1 Présentation de la ville :

Tipaza peut être l'exemple le plus illustratif grâce à sa richesse patrimoniale. Elle témoigne du passage de plusieurs civilisations à travers un ensemble d'empreintes et de legs laissés, constituant un large ensemble patrimonial. Cependant, à travers le temps, ce patrimoine se retrouve dans un état déplorable, perdant ainsi son enchantement et sa valeur.

C'est une ville libyco-punique et romaine par excellence, jouit d'une situation stratégique et privilégiée dans le bassin méditerranéen. Située à 70 km à l'ouest de la capitale algérienne : Alger. Elle occupe sur le littoral un site verdoyant au climat doux et salubre. Grâce à ses infrastructures d'accueil et de loisirs, elle se présente, aujourd'hui, comme la première vitrine culturelle et touristique de l'Algérie<sup>48</sup>

#### 1.1 Situation géographique :

La commune de Tipaza. Érigée en chef-lieu de wilaya depuis 1985. Est située à 70Km de la Capitale, dans les confins Ouest du Sahel d'ALGER et dans la partie Est du Mont Chenoua.

---

<sup>48</sup> Direction de la culture de la wilaya de Tipaza, (décembre 2010) : « présentation des conclusions de l'étude du PPMVSA de Tipasa »

## 1.2 Délimitation de la ville :

Elle est limitée :

- A l'Est par Ain Tagourait
- Au Sud-Est par Sidi Rached
- Au Sud-Ouest par Hadjout
- A l'Ouest par Nador et Cherchell.



Figure 24 : situation géographique de la wilaya de Tipaza

Source : internet

Pour l'UNESCO le site archéologique de Tipasa regroupe l'un des plus extraordinaires complexes archéologiques du Maghreb. Il constitue un témoignage significatif pour l'étude des contacts entre les civilisations indigènes et les différentes vagues de colonisation du VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Il est composé de deux grands parcs Est et Ouest et un mausolée royal. Le premier, situé à l'entrée est de la ville actuelle, à droite de la route qui vient d'Alger, correspond à une grande nécropole et une basilique funéraire de Sainte Salsa. Les seconds situés à la sortie ouest de la ville actuelle, regroupe un grand nombre des monuments. En fin, le mausolée royal appelé le « tombeau de la chrétienne » sis sur le plateau du Sahel occidental d'Alger à plus de 285 m d'altitude, à 11 km de la ville de Tipaza.<sup>49</sup>

<sup>49</sup> UNESCO 24 sept2017

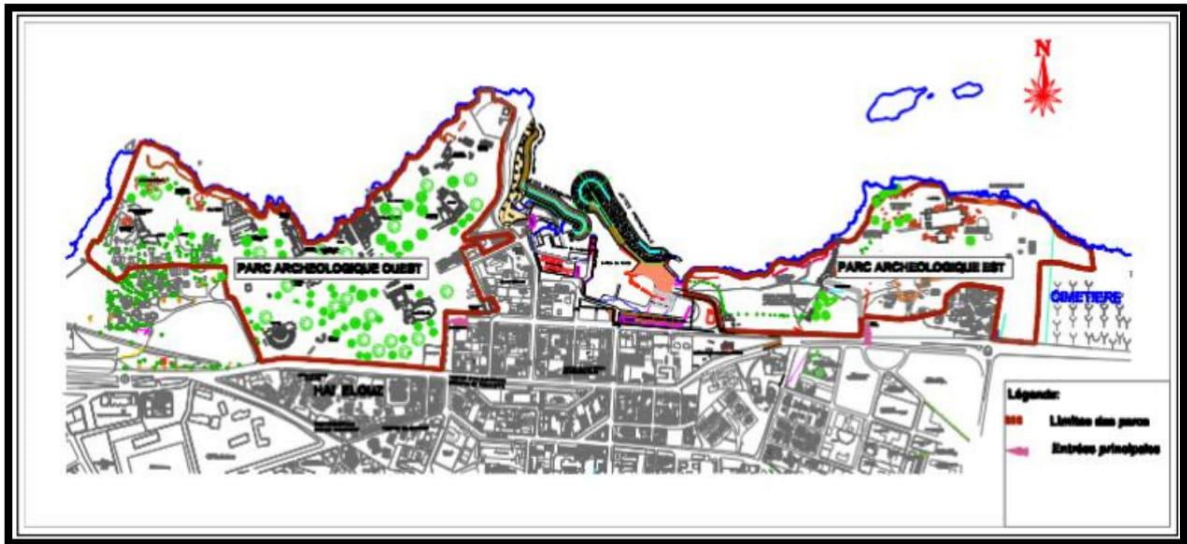


Figure 25: Localisation des deux parcs est et ouest du site archéologique de Tipaza.

Source : POS de Tipaza 2008

Le site archéologique de Tipaza avec son mausolée royal a été classé sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité le 17 décembre 1982, selon les critères III et IV de la convention internationale du patrimoine mondial 1972, qui correspondent respectivement :

- **Critère (III) :** Tipaza apporte un témoignage exceptionnel sur les civilisations puniques et romaines maintenant disparues.
- **Critère (IV) :** Les vestiges architecturaux et archéologiques de Tipaza reflètent de manière très significative les contacts entre les civilisations indigènes et les vagues de colonisation punique et romaine entre le VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. et le VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Le site revêt aussi une singularité géologique, écologique, historique et de culture agraire qui sont intégrés dans un milieu naturel de façon à former une entité représentative. Ce sont les critères selon lesquels ce site est porté sur le site du patrimoine mondial de l'humanité.

### 1.3 Accessibilité :

La ville de Tipaza est reliée avec l'extérieur par l'infrastructure routière présentée comme suit :

- La route nationale N°11 qui relie Alger Tipaza et Cherchell par le littoral.
- le chemin de wilaya N°109 Reliant la ville de Tipaza à la région de mont de Chenoua.
- Le chemin de wilaya n°106 qui relie Tipaza à Sidi Rachad

- Et enfin les chemins vicinaux n°1, n°2 et n°3 reliant la ville avec Hadjout.

#### 1.4 Conditions naturelles :

Tipaza bénéficie d'un climat méditerranéen caractérisé par un été chaud (33° en moyenne) et humide et un hiver doux (5,7° en moyenne) avec une pluviométrie relativement conséquente (600 mm annuels) et un ensoleillement important, un taux d'humidité de 60 %, quant aux vents la ville subit un vent assez intense sur la façade maritime, la direction dominante est Nord-Est vu que la ville est naturellement protégée par le mont Chenoua à l'Ouest, reste le Sirocco qui se manifeste 14 jours par an.

Tipaza dispose d'un réseau hydrique relativement faible, tous les oueds constatés (Oued Merzoug, Oued el hachem, Ouedjer) demeurent asséchés. La région de Tipaza est classée en ZONE III : sismicité élevée.

Relief : Tipaza occupe sur le littoral Ouest d'Alger la dernière série de petits promontoires d'une côte découpée en calanques depuis Bousmail jusqu'à la baie largement ouverte Chenoua. <sup>50</sup>

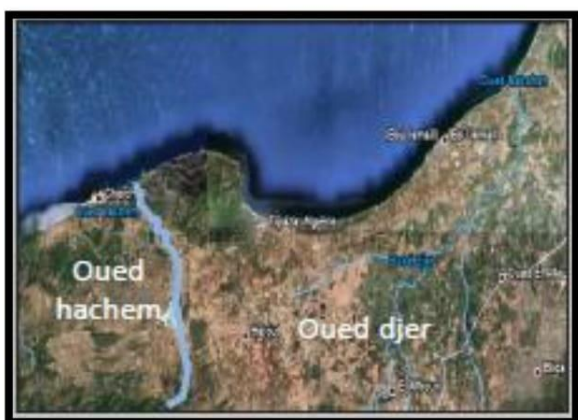


Figure 27 : l'hydrographie de Tipaza

Source : auteurs

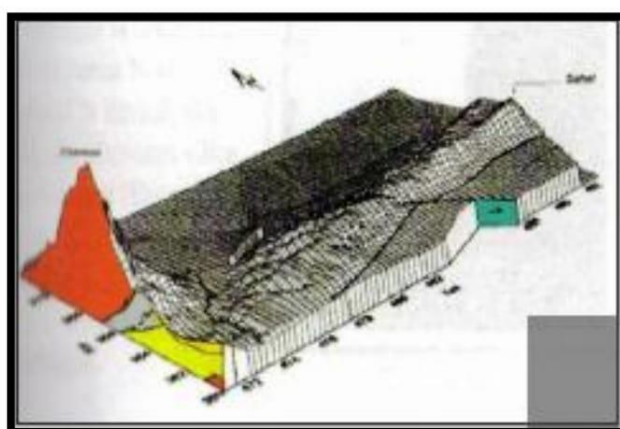


Figure 26 : le relief de Tipaza

Source : auteurs

50 [https://tipaza.typepad.fr/mon\\_weblog/2008/12/tipaza-une-situation\\_priv%C3%A9lig%C3%A9e.html](https://tipaza.typepad.fr/mon_weblog/2008/12/tipaza-une-situation_priv%C3%A9lig%C3%A9e.html)

## 1.5 Conditions économiques :

### 1.5.1 Tourisme :

Tipaza est le site des richesses historiques, ses sites archéologiques sont l'héritage de deux grandes civilisations, la civilisation punique et la civilisation romaine. L'intérêt que présente cet héritage à l'échelle mondiale a conduit L'UNESCO à le classer patrimoine mondial. Ce n'est qu'après l'indépendance que Tipaza a voulu mettre en avant sa vocation touristique et ça s'est traduit par la création de complexes touristiques et autres structures d'accueil.



Figure 31 : complexe « Matares »

Source : auteur



Figure 30 : musée du Tipaza

Source : auteur

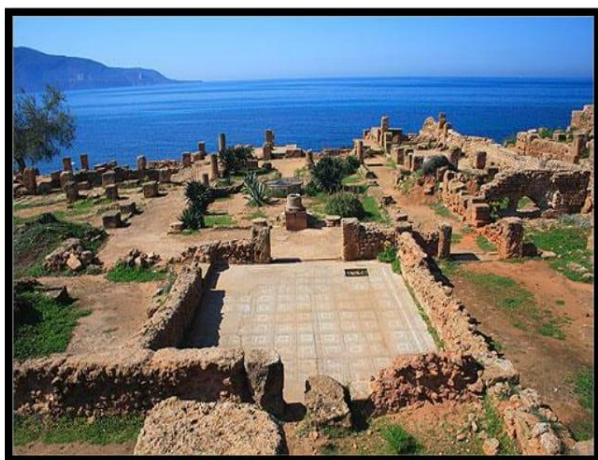


Figure 29 : parc archéologique

Source : auteur



Figure 28 : complexe « corne d'or »

Source : auteur

### 1.5.2 Activité portuaire :

Autant le port de Tipaza à une valeur historique importante, sa productivité est moyenne. La Wilaya de Tipaza présente de bonnes dispositions pour le développement de domaine de pêche



Figure 33 : port de Tipaza

Source : auteur



Figure 32: port de Tipaza

Source : auteur

### 1.5.3 L'Artisanat :

La richesse de l'histoire de la ville lui permet d'offrir différents produits artisanaux come la fabrication de paniers et d'ustensiles de ménage utilisant des roseaux et des alliés, ainsi que de la fabrication de tapis, de cuir et de bijoux, ainsi que de vêtements traditionnels liés aux vêtements et aux accessoires de la mariée.



Figure 35 : étals artisanat

Source : auteur



Figure 34 : étals artisanat

Source : auteur





Figure 36 : maison de l'artisanat

Source : auteur

## 2 Zone d'étude :

A cause de la grande superficie de site archéologique de Tipaza et la multiplicité de ses composants. Il serait impossible de traité tout le site. Dans notre cas d'étude nous essayons de réduire la zone d'étude pour faciliter l'intervention sur certains vestiges et applique note idée de projet avec succès. La zone située à l'entrée la patrie ouest de site archéologique de Tipaza. Le choix de cette partie grâce à sa position par rapport à l'entrée et l'existence des vestiges très important avec différentes valeurs sociales culturel architecturale historique.

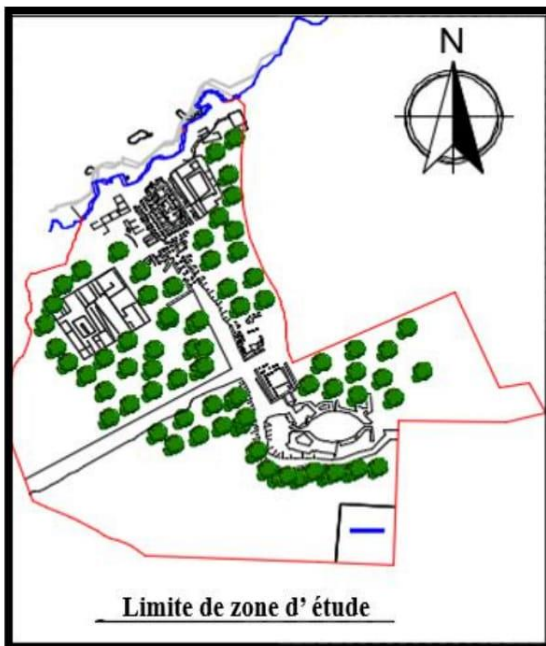


Figure 38: limite de zone d'étude

Source : auteur

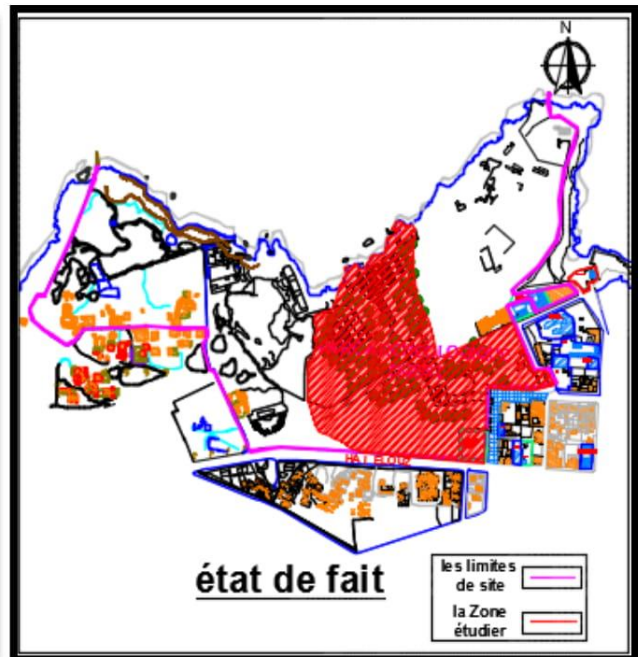
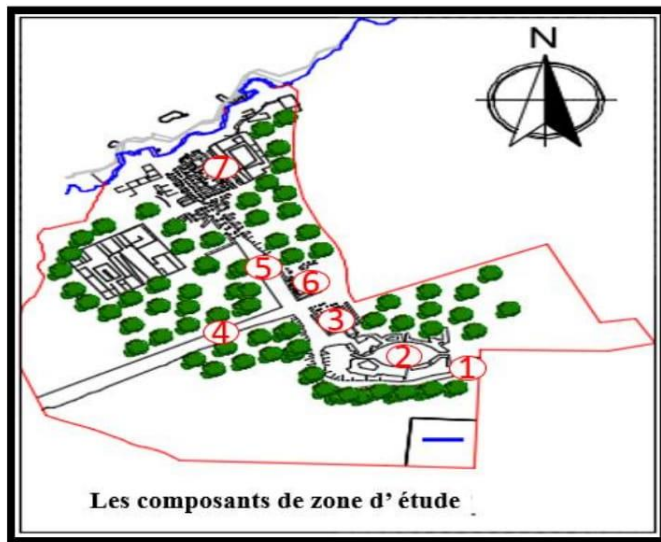


Figure 37: état de fait parc archéologique Ouest

Source : POS de Tipaza 2008

## 2.1 Composants de zone d'étude :

La zone d'étude est composée essentiellement par certains vestiges de l'enceinte primitive (l'entrée de parc, l'amphithéâtre, le nouveau temple, temple Anonyme, villa aux Fresque, cardo et decumanus) et les espaces vierges et végétation.



### Légende :

- 1- l'entrée de parc
- 2- l'amphi théâtre
- 3- temple Anonyme
- 4- decumanus
- 5- cardo
- 6- nouveau Temple
- 7- villa aux Fresque

Figure 39 : les composantes de zone d'étude

Source : auteur



Figure 41 : temple anonyme

Source : auteur



Figure 40: l'entrée de parc

Source : auteur

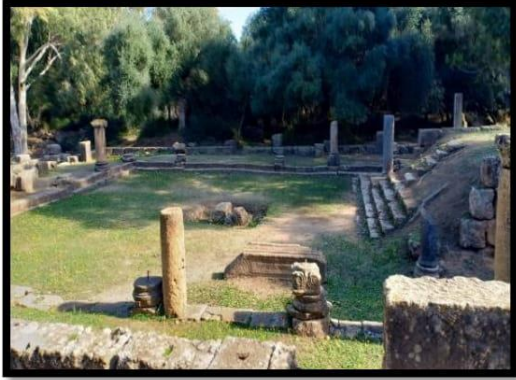


Figure 46: temple nouveau

Source : auteur



Figure 45: l'amphi théâtre

Source : auteur



Figure 44: Le passage cardo

Source : auteur



Figure 43: La villa aux fresques

Source : auteur



Figure 42: Le passage decumanus

Source : auteur

## 2.2 Diagnostic et relevé de pathologie :

A cause du manque d'une conscience du public et des visiteurs du parc archéologique et la négligence de ce patrimoine par l'état et l'absence des lois et des décrets applicables qui garantiront la protection et le sauvegarde de cet héritage, ces vestiges souffrent de nombreux abus qui menacent l'avenir de ce patrimoine, on peut classer ces pathologies en deux catégories.

### 2.2.1 Pathologies environnementales :

D'après nos visites au site et observation sur le site nous avons conclu les pathologies environnementales suivantes :

- La présence d'un seul parcours dans la zone d'étude n'est pas traitée.
- L'absence de connaissance au niveau des visiteurs.
- Le vandalisme des vestiges et certains éléments naturels.
- L'absence de nettoyage des déchets.
- Des végétations défavorables partout installées.
- L'absence des espaces verts et de détente.



Figure 48: l'absence des espaces verts et de détente

Source : auteur

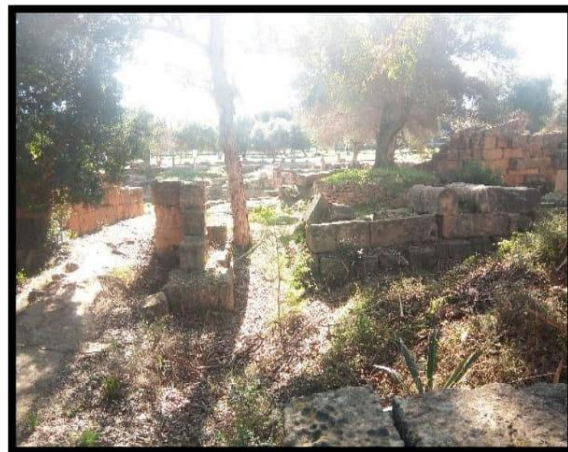


Figure 47: L'absence de nettoyage des déchets

Source : auteur



**Figure 52:** Le vandalisme des vestiges et certains éléments naturels

Source : auteur



**Figure 51 :** Un seul parcours pour les piétons n'est pas traité

Source : auteur



**Figure 50:** L'absence de maintenance

Source : auteur



**Figure 49 :** Les végétations défavorables partout

Source : auteur

### 2.2.2 Pathologies architecturales :

Les différentes pathologies architecturales sont des fissures ; des dégradations au niveau de liant ; la présence des lichens qui participent à la dégradation des vestiges et le déplacement de certaine pierre de leur emplacement.

2.2.2.1 Au niveau des murs :



**Figure 57:** Des fissures et des lézardes très importantes sur les murs extérieurs

Source : auteur



**Figure 56:** Dégradation au niveau de liant des pierres à cause de l'humidité

Source : auteur



**Figure 55:** Dégradation à cause de climat et végétation.

Source : auteur



**Figure 53 :** Dégradation à cause de climat et végétation.

Source : auteur



**Figure 54:** Certaines pierres sont pratiquement sorties de leur emplacement.

Source : auteur

**A - Au niveau des piliers :**

Généralement certaine partie des piliers sont disparue et ce qui restes les grands partis se sont effondrées.



**Figure 59:** Des piliers tombés sur la terre.

Source : auteur



**Figure 58:** Une grande partie des piliers est disparu.

Source : auteur

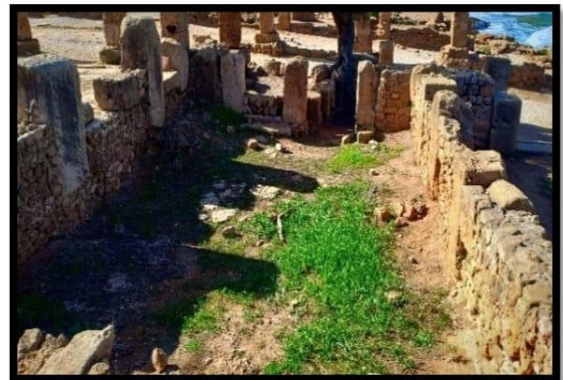
**B - Au niveau de pavage :**

Dégradation au niveau du pavage avec la présence des végétations défavorables.



**Figure 60:** Un état très dégradé au niveau des mosaïques utilisé sur sol.

Source : auteur



**Figure 61:** La présence des végétations et des quantités de terre enterrer les sols originaux

Source : auteur

### C - Au niveau des couvertures :

Les couvertures des vestiges sont totalement disparues.



Figure 62: Les toitures et les couvertures en partie étudiée sont disparus.

Source : auteur

## 3 Projet de valorisation :

Une opération de revitalisation du site archéologique de Tipaza nécessite une pensée spécifique et des techniques adaptées au site d'étude. Pour cela, il est recommandé de recourir à un certain nombre de principes et de règles méthodiques pour guider la conception des idées dans un scénario et la conduite des différentes interventions.

### 3.1 Idée de projet :

Pour arriver à une solution à cette problématique **Comment revitaliser ce site archéologique à travers l'intégration de la nouvelle technologie architecturale afin de promouvoir son statut culturel et touristique ?**

On a posé l'idée suivante :

#### **Tipaza comme un pont historique entre la passée et le futur :**

Cette idée est composée de trois sous idée :

- L'héritage d'aujourd'hui est le fruit de ce que nous avons construit dans le passé et que ce que nous observerons demain est déjà en train de prendre corps sous nos yeux.
- Le futur prend naissance dans la mémoire du passé.
- Le présent est le seul temps qu'il nous est donné de vivre, mais notre pensée permet de revivre le passé et aussi de prévoir l'avenir



En intégrant une architecture contemporaine et des technologies récentes dans l'héritage du passé qui est presque disparue pour conserver, revitaliser, promouvoir son statut culturel et touristique et donne ainsi un nouveau sens à l'archéologie avec la nouvelle technologie nous allons :

- Donner une nouvelle vision à un site archéologique qui raconte une superposition des anciennes civilisations.
- Des opérations d'intervention sur le cadre bâti et son environnement immédiat pour récupérer et garder le cachet du patrimoine archéologique.
- Créer une diversité architecturale qui mené à une attractivité efficace.

Pour la revitalisation du site archéologique et son animation par des technologies architecturale récentes nous allons les relier avec une démarche et des principes et des interventions inspirent d'architectes célèbres :

Dans le cadre d'une conférence sur le « OLD & NEW » organisée à Washington en 1977 L'architecte Cédric Price a simplifié et illustré six stratégies de transformations pour les édifices

Dominique Rouillard (2006), pour sa part découpe les trois types d'interventions d'aménagement et de transformations existants en se basant sur une typologie de la construction

Selon Alexandra Georgescu Paquin, à travers l'extension que Rouillard a évoqué, une actualisation est possible par le moyen de trois types de manifestations.

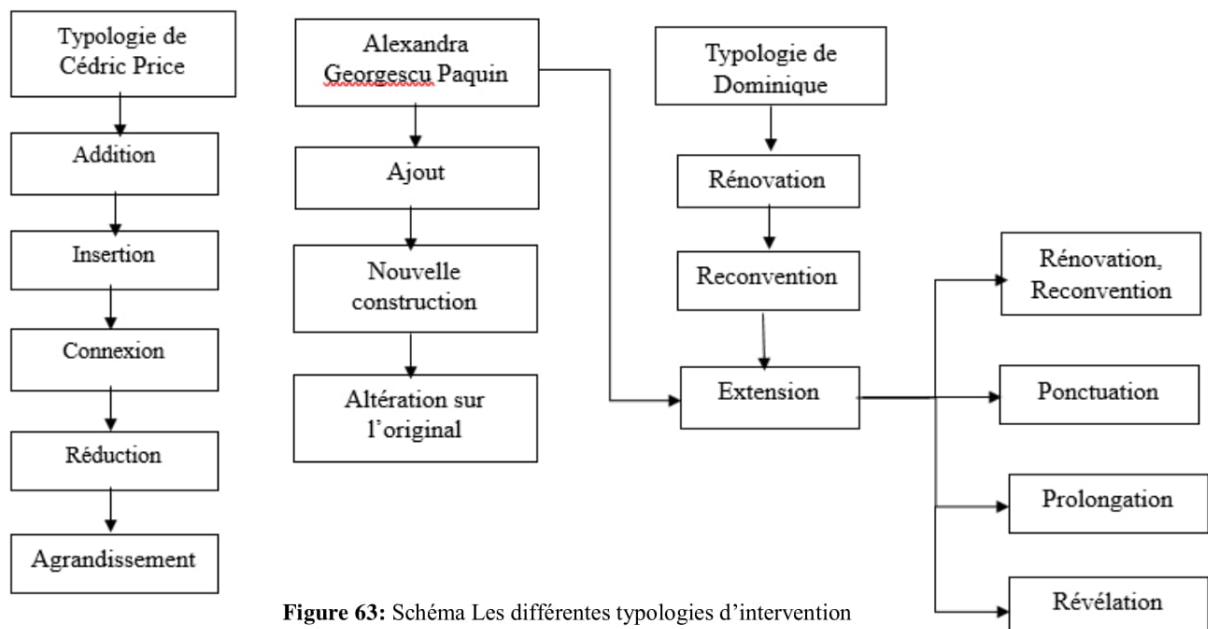


Figure 63: Schéma Les différentes typologies d'intervention

Source : auteur

Selon la théorie de nœud borroméen de l'Architect Stavy en articulant entre le programme, vestige et projet par le schéma suivant :

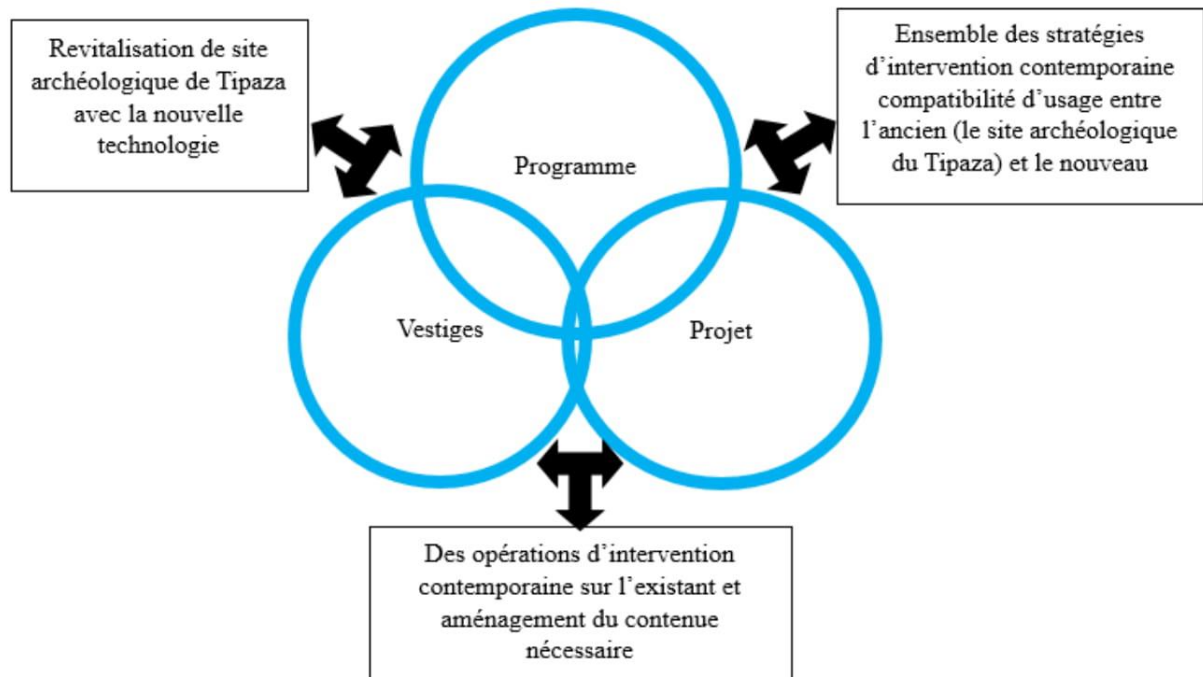


Figure 64: de nœud d'articulation entre le programme, vestige et projet

Source : auteur

## Conclusion :

Le site archéologique de Tipasa constitue un témoignage important de notre l'histoire, mais il souffre aujourd'hui de difficulté de présentation, de communication de ses valeurs l'interprétation des vestiges est quasiment absente, elle se limite à quelques panneaux qui donnent des informations générales et vagues, toutes les visites sont libres les rares guides existants sont réservés pour les délégations et les groupes de visiteurs étrangers. Il n'y a aucun parcours tracé dans le site, les cheminements qui existants superposent sur les axes historiques et l'accessibilité a ceux-ci est difficile voire impossible pour certaines catégories de visiteurs. D'un autre côté, des facteurs naturels, urbains, humains se conjuguent pour transformer le site en terrain de dégradations multiples. Cela s'empire jour après jour en l'absence d'un outil réglementaire efficient.

Pour pallier à ces problèmes, nous avons dressé une liste d'orientations générales pour la présentation et la conservation du site à la lumière des connaissances acquises tout au long de la recherche. Partant de l'idée que l'attractivité d'un site et sa compréhension ne dépend de la quantité des informations fournies, mais de la qualité de leur mise en œuvre. On s'est basé les orientations sur :

- L'utilisation des façades vitré pour profiter les vues panoramiques très important
- La création des passerelles qui permettent aux visiteurs de le parcourir en sécurité avec une visibilité optimale
- L'amélioration de l'accessibilité
- À l'aide des techniques de l'architecture contemporaine on développer le site avec des édifices remarquables et attirants pour assurer l'attractivité des visiteurs.
- Construction d'un centre d'accueil, avec bloc sanitaires.
- La création des espaces d'expositions
- Aménagement de parcours thématiques à caractère muséographique avec panneaux didactique.
- Aménagement spécifique à caractère muséographique pour une meilleure présentation du vestige au public.
- Projet d'illumination des vestiges archéologiques.
- Disposition des vitrines d'exposition dans l'aire permet une circulation fluide
- Réaménagement les passages.
- Couverture des vestiges par des structures légères.
- L'intervention sur le cadre bâti des différents composants du site pour récupérer et garder sa valeur
- Présentation des vestiges « in situ » Sous des passages en verre.
- Revitalisation de site archéologique par Intégration de site dans la vie quotidienne des habitants par la création des zones d'activités, culturelles, économiques et loisirs.
- Couverture en polycarbonate destinée à la conservation et la protection des vestiges

# **Conclusion générale**

## **Conclusion générale :**

Le patrimoine archéologique représente une identité, une histoire d'une société, c'est le socle de base du développement socioculturel et économique de n'importe quelle civilisation. En même temps représente des preuves tangibles qui valorisent et préservent la diversité et la richesse historique et culturelle de chaque pays.

Actuellement à travers tout le monde l'existence des sites archéologique doit être considérée comme un élément attractif supplémentaire faisant partie des projets d'aménagement touristique. Il s'agit d'intégrer dans l'offre globale une dimension culturelle puisque le patrimoine archéologique disparaît rapidement. Ce patrimoine représente un point fort qui participe à une démarche de développement économique grâce à son importance dans ce cadre de tourisme culturel et dans l'identification des sociétés.

Mais parfois ce patrimoine se trouve dans des états très dégradé et délaissé et presque disparue à cause des interventions insolites des habitants, le manque d'entretien et la négligence Ceci apparaît le mépris de ses valeurs inestimables. Pour cela nous rappelons que nous avons formulé une problématique pour essayer de répondre des questions relatives au patrimoine archéologique.

À l'instar du patrimoine naturel, le patrimoine archéologique n'est pas renouvelable une fois détruit. Pour cela et nous avons abordé l'importance de ce dernier et toutes les notions relatives pour bien comprendre le sujet pour le but de présentation les différentes méthodes et les opérations de mise en valeur du patrimoine archéologique qui destinée à augmenter la conscience publique et renforcer les biens culturels. Ensuite nous avons traité trois exemples de pays qui ont adopté le patrimoine archéologique dans leur politique de protection du patrimoine Ces exemples nous ont servis pour la compréhension des mécanismes contribuant à la mise en valeur de site archéologique pour une attractivité touristique efficace.

Le tourisme culturel, en tant que vecteur de développement, peut contribuer à la mise en valeur du patrimoine archéologique, nous avons abordé ainsi les définitions des différents concepts théoriques à savoir le tourisme en général et les Potentialités et les Handicaps en Algérie et spécialement nous avons procédé le tourisme culturel ses objectifs et principes et sa relation avec la valorisation de site archéologique afin de comprendre la politique patrimoniale et touristique dans ce pays qui ne manque pas d'atouts et de potentialités pour figurer parmi les premières destinations en Afrique voire en méditerranée.

Le dernier chapitre a été consacré à l'objet d'étude, parc archéologique ouest de Tipaza. Nous avons donc présenté la ville dans son contexte général ; et nous avons fait des propositions et des recommandations pour la mise en application d'une stratégie de valorisation et de développement du tourisme culturel dans ce site.

Enfin on doit rappeler l'obligation de renouvellement des sentiments d'appartenance à l'histoire, à la culture et au patrimoine, l'homme a besoin de reconnaître son identité tant que l'Archéologie joue un rôle essentiel dans sa recherche de sa racine face au développement culturel, l'archéologie peut devenir la destination de touristes qui représente une image de marque de la ville et en particulier à son développement.

# **Bibliographie**

## Ouvrages

*Jean-Yves, A. le patrimoine industriel. (1992).*

*Sanz, N., & Bergan, S. le patrimoine des universites europeennes 2 edition.*

*(OMT), (2006).*

*Alain , H., Pierre , B., & buraffour. le tourisme dans le monde ; 6ème édition Bréal  
(septembre 2005).*

*CHOAY , F. L'allégorie du patrimoine, Éd du Seuil. Paris. (1992).*

*Colarossi.p, & Spigai .v. la stratification de la ville et du territoire. techniques d analyse  
projets de valorisation. cours de post graduation en preservation et mise en valeur des  
monuments et sites archeologiques EPAU, Edition Centro analisi sociale s.r.Iroma, p.  
90. (1993).*

*Élise , F., & Boucharlat. Réflexions sur les notions de conservation et de mise en valeur de  
vestiges archéologiques. Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA  
[En ligne], Hors-série n° 3.*

*FRANCOIS , H., & HIRCZAK , M. Patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une  
dynamique et de ses ressources ; revue d'Economie Régionale et Urbaine SENIL N.  
(2006).*

*Françoise , C. l'Allégorie du patrimoine. Paris (1992).*

*Jean-Marie , B. Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe, Afrique, Caraïbe,  
Amérique) . KARTHALA. (2009)*

*L'archéologie en Suisse, u. e. L'archéologie en Suisse, une et unique. NIKE bulletin.  
Récupéré sur L'archéologie en Suisse, une et unique. NIKE bulletin. (juin 2010)*

*Oulebsir, N. les usages du patrimoine. Paris: fondation de la maison des sciences de l'homme.  
(2004).*

*Pérouse de Montclos. Le Vocabulaire de l'architecture. (1972)*

*PNAE, D. Plan National d'Actions pour l'environnement et le développement durable. p 65.  
(2002).*



*Ruskin. (1849, 1988). p.194.*

*SAHEL , S., & Mme KERRIS BAHIDJA , C. Nouvelle politique pour la relance du secteur touristique en Algérie: quelle stratégie ?, 2ème Journée de Recherche sur le Tourisme, Groupe Sup de Co La Rochelle, Université Aboubakr Belkaid-Tlemcen (Algérie), (3 AVRIL 2009).*

*saidoun, N. Tourisme en Algérie: Les onze péchés capitaux du secteur, Liberté Algérie. (12/11/2007)*

*Teller, J. La mise en valeur des vestiges archéologiques en milieu urbain APPEAR Contribution. (novembre , 2003)*

*Turgeon, L., letoumeau, j., & fall, k. Les espaces de l'identité, Ed. la presse de l universite L avl Canada. p. 226. (1997)*

*Yves , B., & Romain , F. Articulo, Patrimoine et tourisme urbain. La valorisation de l'authenticité à Lyon et Pékin ; revue de sciences humaines. (2008)*

## **Chartes et conventions**

Charte Internationale pour la Gestion du Patrimoine Archéologique. (1990).

*Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites (Charte de Venise . (1964).*

ICOMOS . *Charte Internationale pour La Gestion Du Patrimoine Archéologique.* (1990).

ICOMOS , c. (Mexique). la gestion du tourisme aux sites de patrimoine significatif (octobre, 1999).

L'Organisation mondiale du tourisme . (2011, mars 24). L'Or Réseau de veille en tourisme, Chaire de tourisme Transat Arrimage tourisme et culture, (2011) .

Organisation mondiale du tourisme (OMT).

TICCIH.. The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage (TICCIH). (2003)

Charte de Lisbonne .1995.

## **Site internet**

*Dictionnaire Larousse.*

<https://fr.wikipedia.org>.

<https://www.musees.strasbourg.eu/archeologie-sauvetage-a-archeologie-preventive>.

UNESCO. [http :portal.unesco.org/Culture](http://portal.unesco.org/Culture). Récupéré sur UNESCO.

[http://Sites touristiques d'Algérie et du patrimoine mondial UNESCO.mht](http://Sites%20touristiques%20d'Alg%C3%A9rie%20et%20du%20patrimoine%20mondial%20UNESCO.mht).

[http://Timgad - UNESCO World Héritage Centre.html](http://Timgad%20-%20UNESCO%20World%20H%C3%A9ritage%20Centre.html)

<http://www.algerie-monde.com/>

<http://www.hgsavinagiac.com/>

<http://www.histoire-archeologie.com/>

<http://www.patrimoine-ardeche.com>

# **Annexes**

## **Annexe :**

### **1) Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel**

**Art. 8.** - Les biens culturels immobiliers comprennent:

- les monuments historiques;
- les sites archéologiques;
- les ensembles urbains ou ruraux.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent:

- l'inscription sur l'inventaire supplémentaire;
- le classement;
- la création en "secteurs sauvegardés".

**Art. 21.** - Sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture tous les travaux de conservation, de restauration, de remise en état, d'adjonction, de changement et d'urbanisme à entreprendre sur les sites historiques proposés au classement ou classés ou sur les immobiliers dans la zone de protection.

**Art. 23.** - Lorsque la nature des travaux à entreprendre sur un monument historique classé ou proposé au classement ou sur un immeuble adossé au monument historique classé, situé dans sa zone de protection nécessite l'octroi d'un permis de construire ou de lotir en vue de construire celui-ci n'est délivré qu'avec l'accord préalable des services du ministère chargé de la culture.

Cet accord est réputé donné faute de réponse dans un délai maximum de deux (2) mois, suivant la transmission de la demande de construire ou de lotir par l'autorité chargée de son instruction.

**Art. 24.** - Le morcellement, le partage ou le lotissement des monuments historiques classés ou proposés au classement sont interdits, sauf sur autorisation préalable du ministre chargé de la culture, après avis de la commission nationale des biens culturels.

**Art. 25.** - L'occupation et l'utilisation du monument historique qui doit s'adapter aux exigences de la conservation sont soumises à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture.

Il est tenu de se conformer aux servitudes en matière d'occupation, d'utilisation ou de réutilisation de l'immeuble, énoncées dans l'arrêté de classement.

**Art. 26.** - Tous les travaux quelle que soit leur nature, sur des monuments historiques classés ou proposés au classement sont exécutés sous le contrôle technique des services du ministère chargé de la culture.

**2) Décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.**

**Art 1.** — En application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 susvisée, le présent décret a pour objet de fixer la spécialisation et la qualification des architectes des monuments et des sites protégés ainsi que les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, pour le compte des administrations de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, dénommés ci-après "maître de l'ouvrage".

**Art. 2.** — Au sens du présent décret, la maîtrise d'œuvre est une fonction globale couvrant les missions de conception, d'étude, d'assistance, de suivi et de contrôle de la réalisation de travaux, quelles que soient leur nature et leur importance, portant sur un bien culturel immobilier proposé au classement, classé ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire.

**Art. 3.** — Outre le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés, le plan de mise en valeur des secteurs sauvegardés, le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et le plan d'aménagement des parcs culturels qui feront l'objet de textes réglementaires particuliers, sont considérés comme relevant de la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, l'étude pour tous travaux de restauration qui peut comporter les opérations de réparation, de modification, d'aménagement, de réaménagement et de consolidation.

**Art. 4.** — Le propriétaire privé d'un bien culturel immobilier proposé au classement, classé ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire qui décide d'entreprendre des travaux, tels que définis à l'article 3 ci-dessus, doit soumettre à l'avis, pour autorisation, des services chargés de la protection des monuments et des sites protégés territorialement compétents, un projet élaboré par un bureau d'études ou un architecte qualifié au titre des dispositions du présent décret.

**Art. 5.** — Le maître d'œuvre est une personne physique ou morale qui réunit les conditions de qualification professionnelle, les compétences techniques et dispose des moyens nécessaires à l'exécution des opérations de maîtrise d'œuvre, telles que définies par le présent décret, pour le compte du maître de l'ouvrage.

**Art. 6.** — La maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, est confiée à un architecte agréé ou à un bureau d'études conformément à la législation en vigueur. Les adaptations et les modifications du projet doivent être préalablement approuvées par le maître de l'ouvrage.

**Art. 11.** — Le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre est une somme globale, toutes taxes comprises, constituée de deux (2) parties distinctes :

- une partie fixe couvrant les différentes missions ou phases d'étude ;
- une partie variable couvrant les missions de suivi et de contrôle de l'exécution des travaux ainsi que la présentation des propositions de règlement.

### **Liste des abréviations :**

**GIZC** : Gestion intégrée des zones côtières

**ICOMOS** : Conseil International des Monuments et Sites (International Council on Monuments and Sites).

**OGEBC** : Office de gestion et d'exploitation des biens culturels.

**PPMVSA** : Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques.

**SNAT**: Schéma National de l'Aménagement de Territoire.

**TICCIH**: The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage.

**UNESCO** : Conseil International des Monuments et Sites (International Council on Monuments and Sites).

# Résumé



## Résumé

Les anciennes civilisations avaient laissé un patrimoine archéologique très important représentant un potentiel qui peut favoriser le développement social ; économique ; culturel de la région en question. A cet effet ; il serait nécessaire de sauvegarder et de mettre en valeur ce patrimoine archéologique.

Le tourisme joue un grand rôle dans le processus de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, mais la mauvaise gestion de ce dernier et l'incompréhension de ses mécanismes font de lui un secteur qui nuit au patrimoine archéologique des villes historiques.

Le renouveau du tourisme culturel et la quête identitaire, d'authenticité de la part des touristes donnent également un sens aux politiques de préservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. Cependant, ce type de tourisme qui cherche un équilibre entre les activités économiques, la cohésion sociale et la préservation des ressources culturelles semble être la solution la plus adéquate pour parvenir à un tourisme qui préserve et revitalise d'une manière saine le patrimoine archéologique.

Cette problématique nous a poussés à formuler l'hypothèse selon laquelle la stratégie de tourisme culturel, peut participer à la mise en valeur du patrimoine dans les sites archéologiques. Pour cela, nous avons examiné quelques expériences de pays dans le monde ayant adopté le tourisme culturel dans leur stratégie de mise en valeur du patrimoine afin de vérifier si une ville historique est prédisposée à appliquer les préceptes du tourisme culturel. A ce titre, le site archéologique de Tipaza a été sélectionné et analysé, ce site recèle des éléments patrimoniaux pouvant être inscrits dans un projet de tourisme culturel.

En effet, la vérification d'hypothèse nous a conduits à admettre que le tourisme culturel pourra effectivement contribuer à la sauvegarde, la revitalisation et la mise en valeur du patrimoine archéologique mais il exige des efforts importants à fournir.

**Mots clés :** patrimoine archéologique ; sauvegarder ; revitalisation, mettre en valeur ; préservation ; tourisme culturel.

## Abstract

Ancient civilizations have left a very important archaeological heritage that may represent a potential for social economic and cultural development of the concerned province. For this purpose; it would be necessary to safeguard and enhance this archaeological heritage.

Tourism plays an important role in the process of safeguarding and enhancing heritage, but the mismanagement of the latter and the lack of understanding of its mechanisms make it a sector that can harm the archaeological heritage of historic cities.

The renewal of cultural tourism and the quest for identity and authenticity on the part of tourists also give meaning to policies for the preservation and enhancement of archaeological heritage. However, this type of tourism that seeks a balance between economic activities, social cohesion and preservation of cultural resources seems to be the most appropriate solution for achieving tourism that preserves and revitalizes the archaeological heritage in a healthy way.

This problematic led us to formulate the hypothesis that the cultural tourism strategy can participate in the development of heritage in archaeological sites. To do this, we have examined some experiences from countries around the world that have adopted cultural tourism in their heritage presentation strategy in order to ascertain whether a historical city is predisposed to applying the precepts of cultural tourism. As such, the archaeological site of Tipaza has been selected and analyzed, This site contains heritage elements that can be included in a cultural tourism project.

Indeed, the verification of the hypothesis has led us to admit that cultural tourism can actually contribute to the preservation, revitalization and enhancement of the archaeological heritage but it requires significant efforts to provide.

**Keywords:** archaeological heritage; save; revitalization, value; preservation; cultural tourism.

## ملخص

تركزت الحضارات القديمة تراثا اثريا هاما والذي يمثل بدوره طاقة كامنة يمكن الإعتماد عليها في تطوير المناطق المعنية من الناحية الإجتماعية، الإقتصادية والثقافية ولهذا السبب وجب اعطاء هذا التراث الاثري حقه و العمل على المحافظة عليه

تلعب السياحة دورا هاما في عملية المحافظة على التراث غير أن التسيير السيء وعدم التقيد بطريقة العمل المنوطة قد يجعل منه عاملا هداما لا بناءا للتراث الاثري المتواجد على مستوى هذه المدن التاريخية.

يعتبر التجديد في القطاع السياحي - الثقافي والبحث في الهوية والاصالة من طرف السياح من شأنه أن يعطي مفهوما جديدا لسياسات المحافظة على التراث المعماري وإعطائه قيمته وحقه وعليه فإن هذا النوع من السياحة والذي يبحث عن خلق توازن بين النشاطات الإقتصادية ، الترابط الإجتماعي و الموارد الثقافية قد يكون الحل الأنجع للوصول إلى سياحة من شأنها المحافظة على التراث الاثري بطريقة سليمة وفعالة.

دفعتنا هذه الإشكالية إلى طرح فرضية من خلالها يمكن لهذا النوع من السياحة أن يشكل أسلوبا للمحافظة على التراث المعماري للمدن الاثرية وفي هذا الباب تعرضنا بالدراسة لخبرات عدة دول حول العالم، هذه الدول التي تبنت في استراتيجيتها للنهوض بالتراث السياحة-الثقافية من أجل التحقق ما إذا كانت هذه المدن التاريخية قابلة لتطبيق قواعد السياحة-الثقافية عليها. حيث وقع الاختيار على الموقع الاثري في تيبازة للدراسة علما أن هذه المواقع تحتوي على مؤهلات تراثية تؤهلها لتكون مسجلة ضمن مشروع السياحة الثقافية.

وعليه ولتحقق من صحة هذه الفرضية قاننا الامر إلى الاعتراف بأن السياحة-الثقافية يمكن أن تساهم في المحافظة على التراث الاثري المعماري للمدن القديمة لكن الامر يستلزم بذل بعض الجهود في سبيل تحقيق ذلك.

الكلمات المفتاحية: التراث الاثري-التنشيط-المحافظة-القيمة-الحماية- السياحة الثقافية